

## Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

**Trente et unième session**  
**Genève, 27 novembre – 1<sup>er</sup> décembre 2023**

### RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS EN COURS RELEVANT DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

*Document établi par le Secrétariat*

1. Les annexes du présent document contiennent une compilation des rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des projets en cours relevant du Plan d'action pour le développement pendant la période allant de juillet 2022 à juillet 2023, à savoir :

- i) [Enregistrement des marques collectives des entreprises locales en tant qu'axe transversal de développement économique](#) (annexe I);
- ii) [Recensement et utilisation des inventions du domaine public](#) (annexe II);
- iii) [Développement de la filière musicale et des nouveaux modèles économiques de la musique au Burkina Faso et dans certains pays de la zone de l'Union économique et monétaire ouest-africaine \(UEMOA\)](#) (annexe III);
- iv) [Promotion de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les industries de la création des pays en développement à l'ère du numérique](#) (annexe IV);
- v) [Systématisation des données statistiques et la conception et la mise en œuvre d'une méthode pour l'élaboration d'évaluations d'incidence sur l'utilisation du système de la propriété intellectuelle](#) (annexe V);
- vi) [Donner les moyens aux petites entreprises de se développer grâce à la propriété intellectuelle : élaborer des stratégies en faveur des indications géographiques ou des marques collectives après l'enregistrement](#) (annexe VI);

vii) [Réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles au moyen de l'innovation et de la propriété intellectuelle](#) (annexe VII);

viii) [Phase II du renforcement de l'utilisation de la propriété intellectuelle pour les applications mobiles dans le secteur des logiciels](#) (annexe VIII).

2. Les rapports susmentionnés sont structurés suivant les formulaires d'établissement de rapports actualisés qui ont été présentés à la vingt-neuvième session du comité, à la suite de la mise en œuvre du projet du Plan d'action pour le développement relatif aux [instruments permettant d'élaborer des propositions de projet réussies du Plan d'action pour le développement](#).

3. Ces rapports constituent en outre une réponse à la demande du comité concernant la mise en œuvre de l'étude indépendante en vue d'ajouter des informations détaillées sur les dépenses prévues au budget et sur les dépenses réelles liées à chaque projet en cours relevant du Plan d'action pour le développement, conformément aux indications figurant au paragraphe 6.2 du résumé présenté par la présidente à la vingt-neuvième session. L'annexe IX présente l'utilisation des ressources à la fin de juillet 2023.

*4. Le comité est invité à examiner les informations figurant dans les annexes du présent document et à en prendre note.*

[Les annexes suivent]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Code du projet</u>	DA_1_4_10_01
<u>Intitulé</u>	<a href="#"><i>Enregistrement des marques collectives des entreprises locales en tant qu'axe transversal de développement économique</i></a>
<u>Recommandations du Plan d'action pour le développement</u>	Recommandations n <sup>os</sup> 1; 4; et 10.
<u>Budget du projet</u>	Budget total du projet : 450 000 francs suisses, dont 125 000 francs suisses pour les dépenses de personnel et 325 000 francs suisses pour les autres dépenses.
<u>Date de début du projet</u>	Janvier 2021
<u>Durée du projet</u>	36 mois (durée initiale de 24 mois + prolongation de six mois convenue à la vingt-sixième session du CDIP + prolongation de six mois convenue à la vingt-neuvième session du CDIP)
<u>Principaux secteurs/ domaines de l'OMPI concernés</u>	Secteur de mise en œuvre : développement régional et national. Autres secteurs concernés : marques et dessins et modèles; écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation.
<u>Brève description du projet</u>	<p>Le projet vise à permettre à l'office national compétent (le SENAPI pour l'État plurinational de Bolivie ou l'office correspondant dans chaque pays bénéficiaire) d'associer enregistrement des marques collectives et développement local en fournissant un appui aux petites et moyennes entreprises qui privilégient des pratiques favorisant une image positive de leurs produits, une commercialisation à l'échelle nationale, un lien avec les pratiques traditionnelles et une valeur ajoutée grâce à la priorité donnée à la viabilité.</p> <p>Il est proposé de créer une "pépinière de marques collectives", avec la participation du SENAPI et les entités publiques et privées pertinentes (dans chaque pays bénéficiaire), qui sera chargée d'évaluer la viabilité technique, financière et commerciale des produits et services considérés, de proposer des services de conseil technique pour la protection des marques et de faciliter l'enregistrement des marques collectives.</p> <p>Cela permettra de contribuer à la croissance économique et au développement des régions de l'État plurinational de Bolivie (et de trois autres pays en développement) en tirant parti de la relation entre capital social, entreprises de production et propriété intellectuelle.</p> <p>L'assistance technique comportera trois étapes : i) recenser les chefs d'entreprise et les autres parties prenantes qui pourraient bénéficier de l'enregistrement d'une marque collective; ii) créer et enregistrer la marque collective; et iii) fournir une assistance dans le cadre d'activités de sensibilisation et de renforcement des capacités en vue d'assurer sa viabilité.</p>

	<p><u>Le résultat escompté du projet</u> est la mise en place d'un système d'appui et de renforcement pour faciliter l'enregistrement des marques collectives des entreprises locales en tant qu'axe transversal du développement économique productif.</p>
<p><u>Responsable du projet</u></p>	<p>M. Georges Ghandour, conseiller principal de la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement, Secteur du développement régional et national</p>
<p><u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme de travail et budget pour l'exercice 2022-2023</u></p>	<p>4.1 : Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement</p> <p>4.3 : Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres</p> <p>4.4 : Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle</p>
<p><u>Progrès dans la mise en œuvre du projet</u></p>	<p>À la fin de juillet 2023, la situation était la suivante dans chacun des pays bénéficiaires :</p> <p><u>Bolivie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan de mise en œuvre des projets au niveau national : approuvé.</li> <li>• Étude exploratoire : terminée.</li> <li>• Séance d'information sur les avantages potentiels de l'utilisation des marques collectives : tenue le 8 juillet 2022.</li> <li>• Sélection d'un produit ou service pour lequel une marque collective sera créée et enregistrée, et création d'une association ou recensement d'une association existante : terminées.</li> <li>• L'association ARACH (<i>Asociación Regional de Apicultores del Chaco Chuquisaqueño</i>), une association faitière regroupant 25 organisations de producteurs de miel de la région du Chaco, a été sélectionnée.</li> <li>• Activité de formation sur les marques collectives : tenue le 25 juillet 2022.</li> <li>• Atelier avec les membres de l'association sur les principaux éléments de leur marque collective : tenu du 25 au 27 janvier 2023.</li> <li>• Rédaction et adoption du règlement d'utilisation de la marque collective : en cours. Les membres de l'association examinent actuellement le règlement d'utilisation.</li> <li>• Conception du logo de la marque collective : achevée.</li> <li>• Enregistrement de la marque collective : la demande d'enregistrement a été déposée auprès de l'office national de propriété intellectuelle en mars 2023.</li> <li>• Guide pratique sur l'élaboration et l'enregistrement des marques collectives : en cours d'élaboration.</li> </ul>

### Brésil

- Plan de mise en œuvre des projets au niveau national : approuvé.
- Étude exploratoire : terminée.
- Séance d'information sur les avantages potentiels de l'utilisation des marques collectives : tenue les 5 et 6 juillet 2021.
- Sélection d'un produit ou service pour lequel une marque collective sera créée et enregistrée, et création d'une association ou recensement d'une association existante : terminées.
- L'association APAFE (*Associação dos Produtores Agroextrativistas da Floresta Nacional de Tefé e Entorno*), située à Tefé et Alvãraes dans la région amazonienne, a été sélectionnée. Ses membres produisent notamment de la farine de manioc et des produits dérivés, du miel et des huiles.
- Ateliers avec les membres de l'association sur les principaux éléments de leur marque collective : tenu le 13 septembre et le 8 novembre 2021. Ces ateliers ont été complétés par des consultations en ligne à petite échelle avec les membres de l'association.
- Rédaction et adoption du règlement d'utilisation de la marque collective : terminées. En outre, un plan de contrôle de la marque collective a été élaboré.
- Conception du logo de la marque collective : achevée.
- Activité de formation sur les marques collectives : tenue le 4 avril 2022.
- Enregistrement de la marque collective : terminé. Le certificat d'enregistrement a été délivré le 17 janvier 2023.
- Manifestation de lancement de la marque collective : tenu le 30 mars 2023.
- Guide pratique sur l'élaboration et l'enregistrement des marques collectives : terminé et disponible sur [www.gov.br/inpi/pt-br/central-de-conteudo/publicacoes/CartilhaMarcasColetivas\\_SebraeNacional\\_Ajustado\\_30623.pdf](http://www.gov.br/inpi/pt-br/central-de-conteudo/publicacoes/CartilhaMarcasColetivas_SebraeNacional_Ajustado_30623.pdf).
- Production de documents de sensibilisation (brochure promotionnelle et brève vidéo) : achevée. La brochure promotionnelle est disponible sur [www.gov.br/inpi/pt-br/central-de-conteudo/publicacoes/marcascoletivasA4mar2023.pdf](http://www.gov.br/inpi/pt-br/central-de-conteudo/publicacoes/marcascoletivasA4mar2023.pdf). Les vidéos promotionnelles sont disponibles sur [www.youtube.com/watch?v=JBpaJ7ppMJQ](https://www.youtube.com/watch?v=JBpaJ7ppMJQ); [www.youtube.com/watch?v=ARInRNbfeE8](https://www.youtube.com/watch?v=ARInRNbfeE8); et [www.youtube.com/watch?v=V1kOz1B1\\_UU](https://www.youtube.com/watch?v=V1kOz1B1_UU).

### Philippines

- Plan de mise en œuvre du projet au niveau national : approuvé.
- Étude exploratoire : terminée.

- Séance d'information sur les avantages potentiels de l'utilisation des marques collectives : tenue du 14 au 16 avril 2021.
- Sélection d'un produit ou service pour lequel une marque collective sera créée et enregistrée, et création d'une association ou recensement d'une association existante : terminées.
- L'association OKB (Orgullo Kan Bicol) a été sélectionnée. Ses membres produisent divers types de produits dérivés de l'arbre tropical "Pili", notamment des noix, des pâtisseries, de l'artisanat à partir de la coquille et des produits cosmétiques à partir de l'huile.
- Atelier avec les membres de l'association sur les principaux éléments de leur marque collective : tenu les 11 et 12 août ainsi que le 7 et le 16 septembre 2021. Ces ateliers ont été complétés par des consultations en ligne à petite échelle avec les membres de l'association.
- Rédaction et adoption du règlement d'utilisation de la marque collective : terminées.
- Conception du logo de la marque collective : terminée.
- Enregistrement de la marque collective : terminé. Le certificat d'enregistrement a été délivré le 25 avril 2022.
- Manifestation de lancement de la marque collective : tenu le 14 juin 2022.
- Activité de formation sur les marques collectives : tenue les 3, 4 et 11 octobre 2022.
- Guide pratique sur l'élaboration et l'enregistrement des marques collectives : l'office national de propriété intellectuelle a approuvé la version finale du guide, qui sera publiée sous peu.
- Production de supports de sensibilisation (brochure promotionnelle et brève vidéo) : terminée. Une brochure et un prospectus présentant l'association OKB et sa nouvelle marque collective ont été créés. Une brève vidéo de sensibilisation est disponible sur <https://www.wipo.int/collective-marks/fr/philippines.html>.
- Ateliers sur l'utilisation et la gestion des marques collectives : cinq ateliers ont été organisés à la demande entre mars et avril 2023.

#### Tunisie

- Plan de mise en œuvre du projet au niveau national : approuvé.
- Étude exploratoire : terminée.
- Séance d'information sur les avantages potentiels de l'utilisation des marques collectives : tenue le 25 juin 2021.
- Sélection d'un produit ou service pour lequel une marque collective sera créée et enregistrée, et création d'une association ou recensement d'une association existante : terminées.
- Un groupe de producteurs de miel et de produits dérivés du miel, d'huiles essentielles et d'autres produits locaux

	<p>de la région de Ghardimaou, Jendouba, a été sélectionné. L'équipe chargée du projet a aidé les producteurs à créer l'Association de producteurs pour la promotion des produits de Ghardimaou (APROG).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier avec les membres de l'association sur les principaux éléments de leur marque collective : tenu le 18 novembre 2021. Ces ateliers ont été complétés par des consultations en ligne à petite échelle avec les membres de l'association. Un atelier de suivi a été organisé les 23 et 24 janvier 2023.</li> <li>• Rédaction et adoption du règlement d'utilisation de la marque collective : terminées. Outre le règlement d'utilisation, un cahier des charges complémentaire a été rédigé.</li> <li>• Conception du logo de la marque collective : terminée.</li> <li>• Activité de formation sur les marques collectives : tenue le 1<sup>er</sup> juin 2022.</li> <li>• Enregistrement de la marque collective : terminé.</li> <li>• Manifestation de lancement de la marque collective : tenu le 27 juillet 2023.</li> <li>• Guide pratique sur l'élaboration et l'enregistrement des marques collectives : l'office national de propriété intellectuelle a approuvé la version finale du guide, qui sera publiée sous peu.</li> <li>• Production de supports de sensibilisation (brochure promotionnelle et brève vidéo) : la vidéo a été créée et la brochure sera publiée sous peu.</li> </ul> <p>Le site Web de l'OMPI comporte une page spécialement consacrée à ce projet, qui peut être consultée ici : <a href="https://www.wipo.int/collective-marks/fr/index.html">https://www.wipo.int/collective-marks/fr/index.html</a>. Cette page est disponible dans les six langues officielles de l'ONU et sera actualisée selon les besoins. Une vidéo de sensibilisation aux marques collectives adaptée à chaque pays bénéficiaire est également disponible sur la page Web du projet.</p>
<p><u>Premiers résultats observés</u></p>	<p>Les premiers résultats observés à ce jour sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les membres des associations de producteurs sélectionnées connaissent et comprennent mieux les marques collectives grâce aux activités et aux consultations menées durant la phase de mise en œuvre du projet.</li> <li>✓ La gouvernance des associations sélectionnées et la coopération entre leurs membres semblent renforcées grâce aux activités menées en faveur du développement de la marque collective.</li> </ul>
<p><u>Expérience acquise et enseignements tirés</u></p>	<p>L'expérience acquise et les enseignements tirés à ce jour sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La collaboration avec un vaste ensemble d'institutions nationales et locales a été essentielle à la réussite du projet. En particulier, les institutions apportant leur appui aux entreprises et producteurs locaux ont facilité la</li> </ul>

	<p>communication avec les associations sélectionnées et joueront un rôle crucial dans la phase postérieure à la mise en œuvre.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La souplesse dans la gestion du projet a été un élément essentiel pour s'adapter aux besoins et à la situation de chaque pays bénéficiaire.</li> <li>• Bien que les activités virtuelles ou hybrides constituent des moyens utiles d'établir des contacts avec les parties prenantes locales, les activités présentielles demeurent très importantes dans certains cas, par exemple pour interagir avec les associations de producteurs, souvent situées dans des zones rurales et isolées.</li> <li>• Les membres des associations sélectionnées pourraient avoir besoin d'une aide supplémentaire pour gérer, utiliser et contrôler la marque collective après l'enregistrement.</li> </ul>
<p><u>Risques et mesures d'atténuation</u></p>	<p><u>Risque n° 1</u> : Possible récurrence de la crise liée à la Covid-19, et par conséquent des confinements et autres mesures restrictives empêchant la mise en œuvre du projet.</p> <p><u>Mesure d'atténuation n° 1</u> : Suivi de la situation dans les pays bénéficiaires et échanges réguliers avec les coordonnateurs locaux. Si nécessaire, une prolongation de la durée du projet sera demandée au CDIP. Adaptation des modalités de mise en œuvre des activités (réunions virtuelles en priorité, minimum de déplacements) dans la mesure du possible.</p> <p><u>Risque n° 2</u> : Les associations de producteurs pourraient avoir besoin d'une assistance supplémentaire pour utiliser efficacement la marque collective une fois le projet achevé.</p> <p><u>Mesure d'atténuation n° 2</u> : L'équipe chargée du projet fournira, à la demande, un appui aux associations sélectionnées concernant l'utilisation et le contrôle de la marque collective, dans la mesure où le calendrier et le budget du projet le permettront.</p>
<p><u>Questions nécessitant un appui ou une attention immédiats</u></p>	<p>Une prolongation de six mois (jusqu'à la fin de juin 2024), sans incidence budgétaire, est proposée.</p>
<p><u>Étapes suivantes</u></p>	<p>Les prochaines étapes de la mise en œuvre dans chacun des pays bénéficiaires, conformément au descriptif de projet, sont les suivantes :</p> <p><u>Bolivie</u> : Adoption du règlement d'utilisation par les membres de l'association, achèvement du guide pratique sur les marques collectives, création de documents de sensibilisation et organisation d'une manifestation pour lancer la marque collective.</p>

	<p><u>Brésil</u> : aucune.</p> <p><u>Philippines</u> : Publication du guide pratique sur les marques collectives.</p> <p><u>Tunisie</u> : Publication du guide pratique et d'une brochure sur les marques collectives.</p> <p>L'équipe chargée du projet fournira, à la demande, un appui aux associations de producteurs sélectionnées concernant la gestion de la marque collective après son enregistrement, selon les besoins de chaque pays bénéficiaire.</p>
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	Dans l'ensemble, la mise en œuvre du projet avance selon le calendrier. La mise en œuvre est néanmoins retardée en Bolivie.
<u>Taux d'exécution du projet</u>	Le taux d'utilisation du budget à la fin de juillet 2023, proportionnellement au budget total alloué au projet, était de 49%. On trouvera de plus amples détails sur le budget à l'annexe IX du présent document.
<u>Rapports précédents</u>	Il s'agit du troisième rapport du CDIP sur l'état d'avancement des projets. Le premier rapport figure à l'annexe II du document <a href="#">CDIP/26/2</a> ; le deuxième figure à l'annexe II du document <a href="#">CDIP/29/2</a> .

## AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	s.o.
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

<u>Résultats du projet</u> (résultat escompté)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Sélection de trois pays bénéficiaires (en plus de l'État plurinational de Bolivie)	Trois pays sont sélectionnés (au regard des critères de sélection convenus); et	Objectifs pleinement atteints : les pays sélectionnés (en plus de l'État plurinational de Bolivie) sont les Philippines, le Brésil et la Tunisie.	****
	Des coordonnateurs chargés de la mise en œuvre du projet dans les différents pays ont été désignés.	Dans tous ces pays, des coordonnateurs locaux ont été désignés.	
Approbation des plans de mise en œuvre des projets au niveau national	Quatre plans de mise en œuvre des projets ont été élaborés et approuvés (un par pays bénéficiaire).	Entièrement atteint : des plans de projet ont été élaborés au niveau national dans les quatre pays bénéficiaires.	****
Réalisation de quatre études exploratoires sur des produits ou services pouvant bénéficier de l'utilisation de marques collectives (une par pays bénéficiaire)	Études exploratoires finales validées par les coordonnateurs locaux des pays bénéficiaires et le Secrétariat de l'OMPI.	Entièrement atteint : quatre études exploratoires achevées.	****
Séance d'information à l'intention des autorités et des entrepreneurs locaux sur les avantages potentiels de l'utilisation des marques collectives	Une grande partie des participants à ces séances ont fait état d'une meilleure compréhension des avantages potentiels de l'utilisation des marques collectives.	Entièrement atteint : quatre séances d'information tenues, avec une moyenne de plus de 90% des participants dans trois pays bénéficiaires ayant indiqué que ces séances étaient utiles ou très utiles pour mieux comprendre les marques collectives. Dans le quatrième pays bénéficiaire, l'enquête a obtenu peu de réponses.	****

Sélection dans chaque pays bénéficiaire d'un produit pour lequel une marque collective sera créée et enregistrée, et création d'une association ou recensement d'une association existante	Un produit a été sélectionné et une association créée ou recensée dans chaque pays bénéficiaire.	Entièrement atteint : quatre produits ont été sélectionnés et quatre associations créées ou recensées.	****
Ateliers avec les membres des associations	Large consensus entre les membres des associations sur les principaux éléments du développement et de l'enregistrement de la marque collective.	Entièrement atteint : les ateliers tenus dans quatre pays bénéficiaires ont abouti à un accord entre les membres des associations sur les principaux éléments du développement et de l'enregistrement de la marque collective.	****
Rédaction et adoption du règlement d'utilisation de la marque collective (dans chaque pays bénéficiaire)	Un règlement d'utilisation a été rédigé et adopté dans chaque pays bénéficiaire.	De grands progrès : trois ensembles de règlements d'utilisation rédigés et adoptés; un en instance.	***
Conception du logo de la marque collective (dans chaque pays bénéficiaire)	Conception du logo de la marque collective (dans chaque pays bénéficiaire).	Entièrement atteint : quatre logos conçus.	****
Enregistrement de la marque collective (dans chaque pays bénéficiaire)	Une marque collective a été enregistrée dans chaque pays bénéficiaire.	De grands progrès : trois marques collectives enregistrées, une en cours d'enregistrement.	***
Manifestations de lancement de la marque collective	Organisation réussie de manifestations de lancement (une pour chaque marque collective ou pays bénéficiaire).	De grands progrès : trois manifestations organisées, une en instance.	***
Élaboration d'un guide pratique sur l'élaboration et l'enregistrement des marques collectives, aux fins de leur reproduction dans d'autres contextes	Un guide pratique élaboré pour chaque pays bénéficiaire.	De grands progrès : trois guides élaborés et validés par des coordonnateurs locaux, un en cours d'élaboration.	***
Activités de formation pour les offices de propriété intellectuelle sur le développement et l'enregistrement de marques collectives (dans chaque pays bénéficiaire)	Une grande partie des participants ont indiqué que les formations avaient amélioré leurs connaissances et leurs compétences en matière de développement et d'enregistrement de marques collectives.	Entièrement atteint : des activités de formation ont été organisées dans quatre pays bénéficiaires, et une moyenne de plus de 90% des participants dans trois pays ont indiqué que ces formations étaient utiles ou très utiles pour mieux comprendre l'élaboration,	****

		l'enregistrement et l'utilisation des marques collectives. Dans le quatrième pays bénéficiaire, l'enquête n'a obtenu aucune réponse.	
Production de documents de sensibilisation (dans chaque pays bénéficiaire)	Une brochure promotionnelle et une brève vidéo ont été produites (pour chaque pays bénéficiaire).	De grands progrès : trois vidéos de sensibilisation ont été produites, une est en instance. Trois brochures ont été créées, une est en instance.	***

[L'annexe II suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Code du projet</u>	DA_16_20_04
<u>Intitulé</u>	<a href="#"><i>Recensement et utilisation des inventions du domaine public</i></a>
<a href="#"><u>Recommandations du Plan d'action pour le développement</u></a>	Recommandations n <sup>os</sup> 16 et 20.
<u>Budget du projet</u>	Budget total du projet : 80 000 francs suisses pour les dépenses autres que les dépenses de personnel.
<u>Date de début du projet</u>	Janvier 2022
<u>Durée du projet</u>	24 mois
<u>Principaux secteurs/ domaines de l'OMPI concernés</u>	Secteur dont relève la mise en œuvre du projet : écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation  Liens avec d'autres secteurs : brevets et technologie, développement régional et national, infrastructure et plateformes
<u>Brève description du projet</u>	<p>Le projet proposé s'appuie sur les résultats du projet du Plan d'action pour le développement relatif au <i>recensement et à l'utilisation des inventions du domaine public</i> et sur les activités du programme en cours visant à créer et renforcer des centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI).</p> <p>Il a pour but de renforcer les capacités des centres CATI au regard de la fourniture de services en matière de recensement et d'utilisation des inventions du domaine public. L'objectif est de fournir au personnel des centres CATI, aux chercheurs et aux entrepreneurs des moyens supplémentaires et des connaissances utiles pour qu'ils puissent recenser et utiliser des inventions du domaine public, compte tenu des besoins et de la situation des pays en développement.</p> <p>Le projet comprend l'élaboration d'un manuel contenant des outils concrets en rapport avec les principes et procédures décrits dans les deux guides intitulés "<i>Recensement des inventions dans le domaine public – Guide à l'intention des inventeurs et des entrepreneurs</i>" et "<i>Utilisation des inventions relevant du domaine public – Guide à l'intention des inventeurs et des entrepreneurs</i>". Le manuel comprendra notamment un instrument qui servira à déterminer s'il convient de poursuivre le développement d'un nouveau produit en se fondant sur l'évaluation de la liberté d'exploitation. Le projet consistera également à concevoir de nouveaux supports de formation à la bonne utilisation du manuel et à mener des séminaires pilotes pour affiner le manuel et les supports.</p>
<u>Responsable du projet</u>	M. Andrew Czajkowski, directeur de la Division de l'appui à la technologie et à l'innovation, Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation
<a href="#"><u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme de travail et budget pour l'exercice 2022-2023</u></a>	3.3 : Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.

	<p>4.4 : Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.</p>
<p><u>Progrès dans la mise en œuvre du projet</u></p>	<p><u>Élaboration d'un manuel portant sur les quatre phases de l'élaboration de nouveaux produits ou services et méthode permettant de savoir si une invention est dans le domaine public :</u></p> <p>Comme indiqué dans la description ci-dessus, ce projet s'appuie sur les résultats du projet du Plan d'action pour le développement relatif à <i>l'utilisation des informations figurant dans le domaine public aux fins du développement économique</i>, et notamment sur la publication des deux études suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• OMPI (2020), Recensement des inventions dans le domaine public : Guide à l'intention des inventeurs et des entrepreneurs; et</li><li>• OMPI (2020), Utilisation des inventions relevant du domaine public : Guide à l'intention des inventeurs et des entrepreneurs.</li></ul> <p>Pour étayer les principes et procédures décrits dans les deux guides, un des principaux résultats du projet consistera à élaborer une série d'outils pratiques et de descriptions présentant la manière dont chaque outil facilite la collecte de données, l'analyse et la prise de décision durant l'élaboration d'un nouveau produit, ainsi que des orientations pour pouvoir utiliser efficacement chaque outil du manuel.</p> <p>Le manuel vise en particulier à faciliter l'évaluation systématique des initiatives relatives à l'élaboration d'un nouveau produit fondé sur un objet qui est tombé dans le domaine public, et comprend notamment des instruments permettant de déterminer s'il convient de poursuivre le développement d'un nouveau produit en se fondant sur l'évaluation de la liberté d'exploitation.</p> <p>Pour élaborer le contenu du manuel, le Secrétariat a engagé un prestataire possédant les compétences nécessaires dans le domaine de l'élaboration de produits et du transfert de technologie et ayant déjà dispensé des formations sur ces thèmes à un large public, notamment dans des pays en développement. Le prestataire retenu connaît aussi parfaitement les guides de l'OMPI car il a contribué au processus d'évaluation collégiale dans le cadre du projet sur l'utilisation de l'information figurant dans le domaine public aux fins du développement économique, dont découle le présent projet.</p> <p>Le support de formation, qui se compose de sept outils pratiques ainsi que de tableaux et de descriptions connexes (charte du projet, plan d'action, écoute du client, avantage compétitif, liberté d'exploitation, chaîne de valeur et analyse des forces, faiblesses, perspectives et risques (SWOT)), a été créé entre avril et décembre 2022 et a été remis au Secrétariat en décembre 2022.</p>

Pour garantir que ce support prenne dûment en compte certains aspects particuliers des inventions dans le domaine public et de la propriété intellectuelle, et pour permettre une évaluation adéquate des risques d'un point de vue juridique, le support a aussi fait l'objet d'une évaluation collégiale de la part d'un juriste et d'un spécialiste du droit de la propriété intellectuelle.

Élaboration du support de formation à l'intention des centres CATI :

Parallèlement à l'élaboration du manuel, des supports de formation connexes ont aussi été créés pour établir les bases d'une méthode d'apprentissage virtuel à la fois mixte et modulaire concernant le manuel. Les supports se composent d'un guide de l'apprenant et d'éléments pédagogiques modularisés visant à soutenir la formation pratique sur le manuel. Ces éléments comprennent notamment des ressources et des jeux de données permettant de faire des exercices de simulation dans le cadre de formations dirigées en présentiel ou en ligne, ainsi que des vidéos explicatives qui présentent les grandes notions et mettent en lumière le rôle de chaque outil à l'appui du processus décisionnel à chaque étape et point de contrôle de l'élaboration de nouveaux produits.

Pour créer ces supports, le Secrétariat a recruté des spécialistes du domaine ou de l'apprentissage et une société de production de vidéos. Sept animations ont été créées en février 2023. Pour garantir l'exactitude et la précision techniques des versions finales des animations, les spécialistes, qui bénéficiaient de l'appui et d'orientations de l'OMPI, ont été étroitement associés à chaque étape du processus de production des vidéos, depuis l'écriture des textes et la scénarisation jusqu'à la création des animations finales.

Déroulement des séminaires de formation :

Pour tester le manuel et les supports de formation, le projet prévoit la mise en œuvre de séminaires de formation dans deux pays au cours du second semestre de 2023. Le Secrétariat a lancé les préparatifs au cours de la période examinée pour trouver des formateurs adéquats et choisir les pays concernés par le projet pilote, et pour élaborer une stratégie et un plan de formation efficaces.

Des débats ont été organisés avec les réseaux de centres CATI en Malaisie et aux Philippines, ces deux pays ayant été associés aux projets pilotes des guides de l'OMPI sur le recensement et l'utilisation des inventions dans le domaine public en 2019, de la même manière que les réseaux de centres CATI en Colombie et en Afrique du Sud avaient été

	<p>choisis pour une formation pilote sur une première version du manuel en 2021. Ces deux réseaux ont non seulement acquis les connaissances préalables nécessaires dans le domaine concerné, mais ils ont aussi atteint le niveau de maturité requis car ils disposent de nombreux établissements hébergeant des centres CATI qui offrent déjà des services à valeur ajoutée aux inventeurs et aux entrepreneurs (par exemple de l'aide et des conseils en matière de gestion et de commercialisation de la propriété intellectuelle, ou encore un appui au développement des entreprises et au transfert de technologie), ou qui souhaitent offrir ces services.</p> <p>Comme indiqué dans le précédent rapport sur l'état d'avancement des projets (annexe V du document <a href="#">CDIP/29/2</a>), des préparatifs ont été lancés pour organiser ces formations sous forme virtuelle afin de faire en sorte que les fonds alloués au projet soient répartis de manière adéquate, compte tenu du solde budgétaire du projet général. Le fait d'organiser la formation de manière virtuelle offre la possibilité de réunir le personnel des centres CATI des deux réseaux situés en Malaisie et aux Philippines et d'encourager le partage de connaissances et d'expérience entre ces personnes. Cela permettra en outre de favoriser la coopération dans la région de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), ce qui est l'un des principaux objectifs du réseau de centres CATI dans cette région.</p> <p>Ce programme de formation en ligne, qui dure sept semaines et comporte deux sessions hebdomadaires sur chaque outil (une session théorique suivie d'exercices pratiques en groupe effectués dans des salles de réunion virtuelles organisées par petits groupes), devrait se dérouler entre septembre et novembre 2023.</p>
<p><u>Premiers résultats observés</u></p>	<p>Le test du manuel et des supports de formation qui sera effectué au sein des réseaux de centres CATI en Malaisie et aux Philippines aidera à déterminer si ces éléments sont utiles pour acquérir les connaissances et les compétences prévues. Aux Philippines, 10 établissements accueillant des centres CATI ont déjà été recensés et devraient tout particulièrement bénéficier de cette formation, qui leur permettra d'établir le contact avec de nouveaux secteurs pour leur offrir leurs services et de renforcer leurs services actuels ou de proposer de nouveaux services dans leur domaine de compétence.</p>
<p><u>Expérience acquise et enseignements tirés</u></p>	<p>L'expérience acquise et les enseignements tirés à ce jour sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La sélection de spécialistes ayant à la fois une excellente connaissance du sujet et une expérience pratique de la formation sur le sujet, notamment pour des publics de pays en développement, s'est révélée efficace pour élaborer le contenu du manuel et des supports de formation correspondants.</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les contributions apportées par les spécialistes du domaine tout au long du processus de production de vidéos ont été déterminantes pour garantir que les messages essentiels se retrouvent dans la version finale des produits. Les travaux menés par ces spécialistes en amont pour rédiger des propositions de textes et d'illustrations pour les vidéos se sont révélés utiles car ils ont aidé la société de production de vidéos à comprendre les notions et les messages essentiels que chaque vidéo devait présenter. Le processus collaboratif mené par l'OMPI avec la contribution des spécialistes du domaine a été décisif pour mener à bien cette activité.</li> <li>• Si l'évaluation collégiale du manuel n'avait pas été prévue (ni budgétée) dans le projet, cette étape supplémentaire a été jugée très importante pour faire en sorte que les points de vue juridique et commercial soient dûment pris en compte dans la création des nouveaux produits et pour améliorer la qualité des produits finaux.</li> </ul>
<p><u>Risques et mesures d'atténuation</u></p>	<p><u>Risque n° 1</u> : Le personnel des centres CATI n'est pas suffisamment en mesure de comprendre et d'utiliser efficacement les informations figurant dans les manuels.</p> <p><u>Mesure d'atténuation n° 1</u> : Les manuels seront adaptés aux capacités du personnel des centres CATI telles qu'elles auront été évaluées.</p> <p><u>Risque n° 2</u> : Les centres CATI ont un niveau de maturité insuffisant pour créer et offrir des services relatifs à l'utilisation des inventions du domaine public.</p> <p><u>Mesure d'atténuation n° 2</u> : Il conviendra de ne retenir que des centres CATI ayant un niveau de maturité suffisant pour participer à ce projet.</p> <p><u>Risque n° 3</u> : Il est impossible d'organiser les séminaires en présentiel en raison de restrictions liées à une pandémie ou à d'autres problèmes sanitaires.</p> <p><u>Mesure d'atténuation n° 3</u> : Les séminaires seront organisés sous forme virtuelle. Les dépenses prévues pour le déplacement de fonctionnaires et de tiers (personnes ne faisant pas partie du personnel) seront réattribuées en conséquence, de telle sorte que d'autres séminaires puissent être organisés.</p>
<p><u>Questions nécessitant un appui ou une attention immédiats</u></p>	<p>Néant</p>
<p><u>Étapes suivantes</u></p>	<p>Compte tenu des progrès accomplis à ce jour, le projet devrait s'achever comme prévu à la fin de 2023 (sous réserve que le manuel ait été relu et mis en page de manière professionnelle en vue de sa publication).</p>

	<p>Comme indiqué plus haut, le manuel et les supports de formation seront testés dans le cadre d'un programme de formation en ligne organisé avec les réseaux de centres CATI de Malaisie et des Philippines entre septembre et novembre 2023.</p> <p>Pour contribuer à évaluer le support de formation et à mesurer le succès de cette activité, une enquête en ligne sera élaborée afin d'être distribuée à tous les participants à la fin de la formation, et des débats seront menés au sein de groupes de réflexion pour recueillir l'avis des coordonnateurs locaux tout au long de la formation.</p>
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	Le projet est en bonne voie et aucun changement ou retard n'est prévu à ce stade.
<u>Taux d'exécution du projet</u>	Le taux d'utilisation du budget à la fin de juillet 2023, proportionnellement au budget total alloué au projet, était de 87%. On trouvera de plus amples détails sur le budget à l'annexe IX du présent document.
<u>Rapports précédents</u>	Il s'agit du deuxième rapport du CDIP sur l'état d'avancement des projets. Le premier rapport figure à l'annexe V du document <a href="#">CDIP/29/2</a> .

## AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	s.o.
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

<u>Résultats du projet</u> (résultat escompté)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Manuel portant sur les quatre phases de l'élaboration de nouveaux produits ou services et méthode permettant de savoir si une invention est dans le domaine public	Manuel élaboré et publié.	Progrès considérables : manuel élaboré et prêt à être testé dans deux pays.	***
Supports de formation à l'intention des centres CATI	Supports de formation à l'intention des centres CATI élaborés.	Progrès considérables : supports de formation élaborés et prêts à être testés dans deux pays.	***
Séminaires de formation s'appuyant sur les nouveaux supports de formation	Deux séminaires effectués. Pourcentage de participants indiquant que la formation a amélioré leurs connaissances et leurs compétences en matière d'utilisation des inventions du domaine public (objectif : 70%).	Quelques progrès : les préparatifs des séminaires de formation en ligne destinés aux deux réseaux de centres CATI ont été lancés. La formation devrait se dérouler entre septembre et novembre 2023.	**

[L'annexe III suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Code du projet</u>	DA_1_4_10_11_23
<u>Intitulé</u>	<a href="#"><i>Développement de la filière musicale et des nouveaux modèles économiques de la musique au Burkina Faso et dans certains pays de la zone de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)</i></a>
<a href="#"><u>Recommandations du Plan d'action pour le développement</u></a>	Recommandations n <sup>os</sup> 1; 4; 10; 11; et 23.
<u>Budget du projet</u>	Budget total du projet : 568 200 francs suisses, dont 114 200 francs suisses pour les dépenses de personnel et 454 000 francs suisses pour les autres dépenses.
<u>Date de début du projet</u>	Janvier 2022
<u>Durée du projet</u>	30 mois
<u>Principaux secteurs/ domaines de l'OMPI concernés</u>	Secteur dont relève la mise en œuvre du projet : droit d'auteur et industries de la création
<u>Brève description du projet</u>	<p>La musique est l'un des secteurs économiques les plus prometteurs en Afrique. Elle bénéficie d'un fort taux de croissance, d'un grand potentiel en termes d'emplois et contribue au rayonnement culturel des pays. Sur le continent, la consommation de musique en ligne a explosé mais le secteur n'a pas encore pleinement tiré parti des perspectives de l'environnement numérique et des nouveaux modèles économiques de la musique.</p> <p>Les plateformes de partage et les services d'abonnement sont en pleine expansion. De nouveaux modèles économiques et de nouveaux comportements de consommation se développent très rapidement. De nouveaux acteurs arrivent aussi, notamment les opérateurs de téléphonie qui s'intéressent de plus en plus aux contenus audiovisuels et musicaux.</p> <p>Toutefois, la plupart de ces nouveaux modèles économiques ne génèrent que peu de revenus pour les titulaires de droits d'auteur et de droits connexes, c'est-à-dire ceux qui créent et investissent dans les contenus et les services. Cette situation s'explique en partie par la faible structure de la chaîne de valeur, qui est tributaire d'un écosystème culturel fragile et fragmenté.</p> <p>Cet état de fait conduit souvent à une faible rémunération des ayants droit et à une augmentation des exploitations non autorisées. Selon le rapport mondial de la CISAC, en 2019 les redevances de musique collectées par les sociétés membres de la CISAC ont atteint près de 9 milliards d'euros, mais la part du continent africain considéré dans son ensemble a représenté moins de 1%, les revenus du numérique restant à des niveaux très bas.</p> <p>Au vu de ces éléments, le projet prévoit une série d'activités étroitement liées, notamment l'élaboration d'études, des formations</p>

	<p>pratiques et l'incitation à un dialogue intersectoriel entre les principaux acteurs de l'écosystème musical autour des objectifs suivants :</p> <p>I. Promouvoir une meilleure compréhension et utilisation des cadres juridiques et réglementaires du droit d'auteur et des droits connexes auprès des États membres bénéficiaires du projet et des professionnels dans le cadre des nouveaux usages et de l'exploitation de la musique en ligne.</p> <p>II. Promouvoir auprès des professionnels de la musique et des utilisateurs la connaissance des mécanismes de gestion collective et de négociation contractuelle dans le domaine de la gestion des droits numériques.</p> <p>III. Favoriser et développer les pratiques de gestion et de concession de licences relatives aux utilisations en ligne permettant l'exploitation licite des contenus sur les plateformes de streaming et d'autres types de plateformes en ligne, la création de revenus pour les titulaires de droits et la lutte contre le piratage.</p> <p>IV. Permettre aux régulateurs du secteur de la communication de moderniser leurs cahiers des charges pour mieux tenir compte des aspects liés au droit d'auteur.</p> <p>V. Analyser les conditions de mise en place d'une stratégie régionale de promotion du marché numérique de la musique dans les pays bénéficiaires pour que le secteur devienne un facteur de croissance durable.</p> <p>VI. Promouvoir l'amélioration des conditions sociales des créateurs pour encourager l'élaboration, le développement et la structuration d'une chaîne de métiers novatrice et cohérente dans la filière musicale.</p> <p>VII. Développer des outils de référence qui permettent au personnel judiciaire de traiter les contentieux liés à la musique dans l'environnement numérique.</p> <p>VIII. Soutenir l'élaboration d'une stratégie régionale visant à promouvoir le développement d'outils adéquats.</p>
<p><u>Responsable du projet</u></p>	<p>Mme Sherine GREISS, administratrice principale chargée de la gestion des programmes, Secteur du droit d'auteur et des industries de la création</p>
<p><u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme de travail et budget pour l'exercice 2022-2023</u></p>	<p>2.1 Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle.</p> <p>4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.</p>

	<p>4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.</p> <p>4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.</p>
<p><u>Progrès dans la mise en œuvre du projet</u></p>	<p>I. <u>Étude exploratoire</u></p> <p>L'étude exploratoire sur le développement de la filière musicale et des nouveaux modèles économiques dans les pays de l'UEMOA a pour but de clarifier les besoins de tous les pays bénéficiaires. Une version préliminaire a été soumise aux coordonnateurs en septembre 2022 pour examen et commentaires.</p> <p>Cette étude a été achevée puis validée par tous les coordonnateurs à la première réunion de coordination annuelle tenue à Abidjan, en Côte d'Ivoire, en novembre 2022.</p> <p>II. <u>Communication avec les coordonnateurs</u></p> <p>Une réunion mensuelle a été organisée avec les huit coordonnateurs pour maintenir une communication et un contact réguliers entre l'équipe chargée du projet et les coordonnateurs nationaux. Ces réunions permettent d'examiner l'état d'avancement du projet, d'actualiser les besoins des pays à l'échelle nationale, de définir les étapes suivantes et d'anticiper les difficultés et risques potentiels.</p> <p>III. <u>Première réunion de coordination annuelle</u></p> <p>La première réunion de coordination annuelle s'est déroulée en novembre 2022 à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Ses objectifs étaient les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Réunir tous les coordonnateurs et d'autres partenaires essentiels, notamment le Secrétariat de l'UEMOA;</li><li>• Lancer avec eux des travaux visant à définir la stratégie générale, la portée et les priorités du projet;</li><li>• Présenter les principales conclusions de l'étude exploratoire et examiner les enjeux actuels dans l'ensemble de l'UEMOA ou dans certains pays particuliers;</li><li>• Valider l'étude exploratoire, analyser ses recommandations et coordonner les étapes suivantes de sa mise en œuvre.</li></ul> <p>Les coordonnateurs ont validé l'étude exploratoire lors de cette réunion. En outre, les réflexions qu'ils ont menées avec les différents spécialistes et l'équipe de l'OMPI ont conduit à l'élaboration d'un document intitulé "<i>Stratégie de mise en œuvre : liste des activités prioritaires</i>". Ce document renforce, développe et affine les activités déjà prévues dans la proposition de projet (document <a href="#">CDIP/23/13</a>).</p>

	<p>IV. <u>Premier atelier national sur les pratiques en matière de concession de licences et de conclusion de contrats et sur le dialogue intersectoriel dans le secteur de la musique</u></p> <p>À la suite de la première réunion de coordination annuelle tenue en novembre 2022, l'équipe de l'OMPI et les coordonnateurs des huit pays ont décidé à l'unanimité que l'atelier technique sur la concession de licences serait plus efficace s'il était organisé à l'échelle nationale plutôt que sous-régionale, compte tenu du nombre de participants susceptibles d'être invités dans chaque pays.</p> <p>En conséquence, le premier atelier technique a été organisé à Abidjan, en Côte d'Ivoire, en juin 2023. Cette manifestation de deux jours a réuni 100 participants qui représentaient le secteur de la musique dans l'ensemble du pays.</p> <p>Outre la formation concernant la conclusion de contrats et la concession de licences, les identifiants et la gestion des droits dans le secteur de la musique, cet atelier a favorisé des échanges intersectoriels public-privé entre les principaux acteurs de ce secteur en Côte d'Ivoire.</p> <p>V. <u>Réunion annuelle des organisations de gestion collective et des coordonnateurs des pays de l'UEMOA</u></p> <p>Immédiatement après le premier atelier national, l'OMPI et l'UEMOA ont organisé et cofinancé une réunion de deux jours destinée à tous les responsables des organisations de gestion collective ainsi qu'aux coordonnateurs du projet des huit pays bénéficiaires de l'UEMOA (16 participants). Cette réunion a permis aux organisations concernées d'échanger des expériences et de bonnes pratiques, de suivre une brève formation et de mener des débats sur les thèmes essentiels suivants : la copie privée, les identifiants, les organisations de gestion collective et les nouveaux acteurs de l'écosystème numérique, et la coopération entre ces organisations.</p> <p>Les organisations de gestion collective et les coordonnateurs des huit pays de l'UEMOA ont aussi été invités à participer à l'atelier national sur la conclusion de contrats et la concession de licences qui était organisé immédiatement avant la réunion annuelle des principaux acteurs du secteur musical en Côte d'Ivoire.</p>
<p><u>Premiers résultats observés</u></p>	<p>Les résultats observés à ce jour sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ La première réunion de coordination a joué un rôle majeur pour clarifier les priorités du projet telles que définies par les pays bénéficiaires, et pour faciliter la communication avec et entre les coordonnateurs.</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le premier atelier national sur la concession de licences en matière d'utilisation en ligne et les pratiques contractuelles a été considéré comme un atelier pilote. Lors d'une réunion de suivi, les coordonnateurs ont proposé quelques adaptations et ont affiné les sujets que les futurs ateliers devraient aborder, compte tenu des priorités nationales. Ils sont également convenus que chaque atelier serait adapté à l'issue des débats menés avec le coordonnateur du pays considéré.</li>   <li>✓ La réunion annuelle des organisations de gestion collective, à laquelle ont participé les coordonnateurs du projet des huit pays et qui a été cofinancée par l'OMPI et l'UEMOA, a offert à ses participants une excellente occasion d'examiner des problèmes fondamentaux liés aux perspectives et aux enjeux de l'environnement numérique et aux nouveaux modèles économiques du secteur de la musique dans leurs pays.</li> </ul>
<p><u>Expérience acquise et enseignements tirés</u></p>	<p>La participation active des coordonnateurs est essentielle au bon déroulement du projet. Outre les réunions présentiels, il est nécessaire d'établir des canaux de communication permanents avec eux.</p>
<p><u>Risques et mesures d'atténuation</u></p>	<p><u>Risque n° 1</u> : Des risques politiques dans le pays ont une incidence sur les résultats du projet; changements intervenant dans les priorités du gouvernement.</p> <p><u>Mesure d'atténuation n° 1</u> : Observer la situation dans les pays et maintenir des échanges constants avec les coordonnateurs locaux.</p> <p><u>Risque n° 2</u> : La communication avec les coordonnateurs locaux est lente.</p> <p><u>Mesure d'atténuation n° 2</u> : Organiser des appels ou des réunions en visioconférence fréquemment (au moins une fois par mois) entre l'équipe chargée du projet au sein de l'OMPI et les coordonnateurs nationaux pour suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet.</p> <p><u>Risque n° 3</u> : Manque de données quantitatives sur le marché local de la musique numérique.</p> <p><u>Mesure d'atténuation n° 3</u> : Associer des partenaires stratégiques représentant des parties prenantes pertinentes; charger un spécialiste de rédiger une monographie pour recenser les informations et les acteurs essentiels dans chaque pays.</p>
<p><u>Questions nécessitant un appui ou une attention immédiats</u></p>	<p>Il est proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i) de modifier l'intitulé officiel du projet pour désigner l'ensemble des pays de l'UEMOA en tant que bénéficiaires, en plus du Burkina Faso. Le nouvel intitulé devrait être le suivant : <i>“Développement de la filière musicale et des nouveaux modèles économiques de la musique au Burkina Faso et dans</i></li> </ul>

	<p><i>tous les autres pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)";</i></p> <p>ii) d'adapter les activités prévues et de remplacer l'expression "Quatre ateliers sous-régionaux" par "Des ateliers sous-régionaux et nationaux"; et</p> <p>iii) de prolonger le projet pendant 12 mois, sans incidence budgétaire.</p>
<p><u>Étapes suivantes</u></p>	<p>Les étapes suivantes du projet sont indiquées ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de trois ateliers nationaux dans deux pays parmi ceux qui ont exprimé la volonté de les accueillir, à savoir le Togo, le Bénin et le Sénégal. Ces ateliers nationaux peuvent associer des pays voisins dans lesquels des ateliers ne peuvent être organisés facilement, notamment la Guinée Bissau.</li> <li>• Organisation de formations pour des organisations de gestion collective afin de partager des outils et des compétences opérationnelles en matière de gestion des droits musicaux, et pour mettre en œuvre le régime de copie privée dans les pays bénéficiaires de l'UEMOA.</li> <li>• Poursuite du dialogue intersectoriel public-privé entre les principaux acteurs du secteur de la musique pour échanger des informations et de l'expérience en matière de modèles économiques dans le domaine numérique, et pour adapter les offres et les mécanismes de concession de licences.</li> <li>• Organisation de la deuxième réunion annuelle de coordination.</li> <li>• Organisation d'un atelier destiné au personnel judiciaire sur les contrats dans le secteur de la musique.</li> <li>• Élaboration d'un guide annoté relatif à la jurisprudence de référence dans les pays africains francophones.</li> <li>• Lancement d'un dialogue et d'une formation avec les régulateurs du secteur de la communication en vue de moderniser leurs cahiers des charges pour mieux tenir compte des problèmes liés au droit d'auteur.</li> </ul>
<p><u>Calendrier de mise en œuvre</u></p>	<p>La mise en œuvre du projet a connu quelques retards, et plus précisément :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'étude exploratoire qui devait être achevée en mars 2022 a été validée en novembre 2022 au cours de la première réunion de coordination tenue à Abidjan;</li> <li>• Le premier atelier sur la conclusion de contrats et la concession de licences qui devait avoir lieu en 2022 a été organisé en juin 2023.</li> </ul>
<p><u>Taux d'exécution du projet</u></p>	<p>Le taux d'utilisation du budget à la fin de juillet 2023, proportionnellement au budget total alloué au projet, était de 26%. On trouvera de plus amples détails sur le budget à l'annexe IX du présent document.</p>
<p><u>Rapports précédents</u></p>	<p>Il s'agit du troisième rapport du CDIP sur l'état d'avancement des projets. Le premier rapport figure à l'annexe VII du document <a href="#">CDIP/26/2</a>; le deuxième figure à l'annexe VI du document <a href="#">CDIP/29/2</a>.</p>

## AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	s.o.
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

Résultats du projet <sup>3</sup> (résultat escompté)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Désignation des coordonnateurs	1. Les coordonnateurs sont désignés selon le calendrier de mise en œuvre.	Objectifs pleinement atteints : des coordonnateurs locaux ont été désignés dans tous les pays bénéficiaires.	****
Réunions de coordination annuelles	2. Des réunions sont menées régulièrement et un suivi sur la mise en œuvre est adopté.	Progrès considérables : la première réunion a été tenue en novembre 2022. La seconde est prévue pour la fin de 2023 ou le début de 2024.	***
Étude exploratoire	1. Les besoins des pays bénéficiaires sont clarifiés par l'étude exploratoire.	Objectifs pleinement atteints : une version préliminaire de l'étude exploratoire a été soumise aux coordonnateurs en septembre 2022 pour examen et commentaires.	****
	2. L'étude est approuvée par les pays bénéficiaires.	Objectifs pleinement atteints : l'étude exploratoire a été validée par tous les coordonnateurs en novembre 2022.	****
Quatre ateliers sous-régionaux	1. Présentation d'un comparatif de pratiques recommandées. 2. Élaboration de dispositions contractuelles types.	Quelques progrès : processus lancé avec l'organisation d'un premier atelier à Abidjan, en Côte d'Ivoire, en juin 2023.	**
Dialogue intersectoriel de la filière musicale – Appui à la mise en œuvre de la législation	1. Les parties prenantes sont recensées et participent aux réunions.	Quelques progrès : dialogue établi au cours de la première réunion annuelle de coordination en novembre 2022.	**

	<p>2. La législation entre en vigueur dans au moins trois pays.</p> <p>3. Les conditions de mise en place d'une stratégie pour la coopération sous-régionale sont définies.</p>	<p>Dialogue poursuivi en juin 2023 dans le cadre du premier atelier national et de la réunion avec les organisations de gestion collective, qui ont permis un échange intersectoriel.</p> <p>Questionnaire sur les monographies rempli par les pays bénéficiaires.</p>	
Formation à la gestion des droits dans chaque pays, notamment sur la copie privée	<p>1. Pourcentage de bénéficiaires (groupes d'utilisateurs par pays) ayant évalué le contenu de manière positive.</p> <p>2. Les outils et les formations sont mis en pratique par les bénéficiaires.</p> <p>3. Une coopération plus étroite est établie entre les bureaux sur la base d'accords.</p>	<p>Quelques progrès : cette formation a débuté en juin 2023 avec le premier atelier sur la conclusion de contrats et la concession de licences, et la première réunion des organisations de gestion collective et de coordonnateurs, qui a aussi examiné les questions de la copie privée, de la conclusion de contrats et la concession de licences et des identifiants.</p>	**
Élaboration du guide de la jurisprudence pertinente	<p>1. Constitution du groupe de travail de deux spécialistes et réunion du groupe.</p> <p>2. Numérisation des décisions et publication en ligne de ces décisions au moyen de liens hypertextes.</p> <p>3. Les outils élaborés sont acceptés et mis en pratique.</p>	Pas encore commencé.	AP
Atelier sous-régional sur les contrats à l'intention du personnel judiciaire	<p>1. Les outils élaborés en matière de jurisprudence sont acceptés et mis en pratique par les bénéficiaires.</p> <p>2. Pourcentage de bénéficiaires (groupes d'utilisateurs par pays) ayant évalué le contenu de manière positive.</p>	Pas encore commencé.	AP

<p>Module de formation à distance sur la musique dans l'audiovisuel</p>	<p>1. Le module de formation à distance est mis en œuvre et utilisé par les bénéficiaires.</p>	<p>Pas encore commencé.</p>	<p>AP</p>
<p>Dialogue et formation destinés aux régulateurs</p>	<p>1. Au moins deux réunions organisées entre plusieurs pays avec des régulateurs.  2. Au moins deux pays ont modifié leur cahier des charges ou leurs lois en matière de réglementation.</p>	<p>Pas encore commencé.</p>	<p>AP</p>

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE ACTUALISÉ

Résultats attendus	2022	Trimestres											
		2023				2024				2025			
	4 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>
Réunion de coordination annuelle des coordonnateurs	X						X						
Atelier national ou sous-régional sur la concession de licences			X		X		X	X					
Formation sur site pour les organisations de gestion collective et les organisations spécialistes de la copie privée			X				X				X		
Formation du personnel judiciaire (atelier sous-régional)												X	X
Dialogue intersectoriel sur la musique associé à des ateliers sur la concession de licences	X		X		X			X			X		
Dialogue et formation destinés aux régulateurs							X	X			X		
Guide de jurisprudence					X	X	X						
Module de formation à distance											X	X	
Évaluation													X

[L'annexe IV suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Code du projet</u>	DA_1_4_10_12_19_24_27_01
<u>Intitulé</u>	<a href="#"><i>Promotion de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les industries de la création des pays en développement à l'ère du numérique</i></a>
<a href="#"><u>Recommandations du Plan d'action pour le développement</u></a>	Recommandations n <sup>os</sup> 1; 4; 10; 12; 19; 24; et 27.
<u>Budget du projet</u>	Budget total du projet : 795 000 francs suisses pour les dépenses autres que les dépenses de personnel.
<u>Date de début du projet</u>	Avril 2022
<u>Durée du projet</u>	36 mois
<u>Principaux secteurs/ domaines de l'OMPI concernés</u>	Secteur dont relève la mise en œuvre du projet : droit d'auteur et industries de la création
<u>Brève description du projet</u>	<p>Le projet vise à stimuler les industries de la création en favorisant un emploi efficace du système de propriété intellectuelle, en facilitant la protection et la commercialisation de la propriété intellectuelle et en encourageant la coopération et le partage d'informations entre les parties prenantes des industries de la création locales. Il vise en outre à renforcer les capacités des administrations des pays participants chargées de la propriété intellectuelle à s'adapter à l'évolution du paysage numérique.</p> <p>Plus particulièrement, le projet vise à 1) donner aux parties prenantes des industries de la création les moyens de protéger, d'administrer, d'exploiter et de faire valoir les droits de la propriété intellectuelle. Cet appui favorisera la promotion et la commercialisation des produits et services créatifs et culturels; 2) établir des réseaux entre les industries de la création locales pour encourager l'échange d'informations et la collaboration et pour renforcer de manière générale le fonctionnement du marché.</p>
<u>Responsable du projet</u>	M. Dimiter Gantchev, directeur adjoint et responsable principal, Division de l'information et de la communication numérique, Secteur du droit d'auteur et des industries de la création
<a href="#"><u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme de travail et budget pour l'exercice 2022-2023</u></a>	<p>4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.</p> <p>4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.</p> <p>4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.</p>

	<p>4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.</p>
<p><u>Progrès dans la mise en œuvre du projet</u></p>	<p><u>Étude exploratoire</u></p> <p>L'étude exploratoire, qui contient une analyse détaillée et des recommandations sur le cadre juridique des industries de la création numérique au Chili, aux Émirats arabes unis, en Indonésie et en Uruguay a été achevée en décembre 2022, et elle a été approuvée par les bénéficiaires et présentée à la trentième session du CDIP en avril 2023. Le résumé de cette étude peut être consulté ici : <a href="https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=602191">https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=602191</a>.</p> <p><u>Renforcement des capacités</u></p> <p>Le développement des outils de renforcement des capacités s'est poursuivi conformément au calendrier prévu. Les outils suivants ont été achevés : i) <i>le rôle des droits de propriété intellectuelle dans le secteur de la mode : de la conception à la commercialisation</i>; ii) <i>tirer parti de la créativité : le droit d'auteur à l'intention des professionnels de l'industrie de l'animation</i>; iii) <i>bâtir une économie de l'édition numérique : perspectives et cadre pour son développement</i>. Les outils consacrés à <i>la propriété intellectuelle au service des jeux vidéo et la propriété intellectuelle au service de la musique</i> sont en cours d'achèvement. Tous ces outils sont disponibles ici : <a href="https://www.wipo.int/cooperation/fr/technical_assistance/developing-countries.html">https://www.wipo.int/cooperation/fr/technical_assistance/developing-countries.html</a>.</p> <p>Les activités suivantes de renforcement des capacités ont été menées au cours de la période examinée :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Atelier sur la propriété intellectuelle au service des jeux vidéo : questions juridiques et commerciales, tenu les 16 et 17 novembre 2022 à Santiago, au Chili;</li><li>• Atelier sur la propriété intellectuelle au service des applications mobiles : questions juridiques et commerciales, tenu les 9 et 10 mars 2023 à Montevideo, en Uruguay;</li><li>• Atelier sur la maîtrise de la propriété intellectuelle au service des jeux vidéo : questions juridiques et commerciales, tenu les 19 et 20 mai 2023 à Jakarta, en Indonésie;</li><li>• Webinaire sur le rôle de la propriété intellectuelle dans le secteur de la mode, tenu le 26 avril 2023 à Montevideo, en Uruguay; et</li><li>• Webinaire sur l'importance du droit d'auteur dans le secteur de la musique à l'ère numérique, tenu le 9 mars 2023 à Jakarta, en Indonésie.</li></ul> <p><u>Communication et sensibilisation</u></p> <p>Un guide sur l'organisation de campagnes de sensibilisation a été achevé conformément au descriptif du projet et peut être consulté ici : <a href="https://www.wipo.int/edocs/mdocs/mdocs/en/wipo_ip_san_22/wipo_ip_san_22_wip_615992.pdf">https://www.wipo.int/edocs/mdocs/mdocs/en/wipo_ip_san_22/wipo_ip_san_22_wip_615992.pdf</a>.</p>

	<p>La page du site de l'OMPI concernant tous les éléments créés dans le cadre du projet peut être consultée ici : <a href="https://www.wipo.int/cooperation/fr/technical_assistance/developing-countries.html">https://www.wipo.int/cooperation/fr/technical_assistance/developing-countries.html</a>.</p> <p>Des contacts ont été établis avec des organisations partenaires pour étayer les programmes de mentorat et les activités de sensibilisation au cours de la période suivant la mise en œuvre du projet.</p> <p>Des échanges réguliers ont eu lieu avec les coordonnateurs des pays bénéficiaires pour réfléchir aux prochaines étapes et activités.</p>
<p><u>Premiers résultats observés</u></p>	<p>Les résultats observés à ce jour sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ L'étude exploratoire a permis de recenser les questions stratégiques à examiner pour pouvoir adapter le cadre juridique à l'environnement numérique dans les pays bénéficiaires.</li><li>✓ Les éléments créés dans le cadre du projet sont pertinents aussi bien pour les organismes publics que pour les créateurs dans les domaines concernés.</li><li>✓ Il était important d'établir les modalités de travail avec les bénéficiaires pour que les activités de renforcement des capacités puissent se dérouler de manière harmonieuse.</li><li>✓ Les premières activités menées avec les parties prenantes ont été essentielles pour recenser les besoins propres à chaque pays bénéficiaire. Ceux-ci ont clairement défini leurs secteurs prioritaires dans les limites de la portée du projet. Les interactions ont permis d'adapter le déroulement des activités suivantes.</li><li>✓ Les participants aux activités de renforcement des capacités ont obtenu des informations qui leur ont permis de mieux comprendre les perspectives offertes par la propriété intellectuelle et les problèmes auxquels étaient confrontés les secteurs de la création concernés.</li></ul>
<p><u>Expérience acquise et enseignements tirés</u></p>	<p>L'expérience acquise et les enseignements tirés à ce jour sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La coordination avec les bénéficiaires se poursuit de manière bilatérale en raison des différences de fuseaux horaires.</li><li>• Les activités sont planifiées en fonction des secteurs prioritaires définis par chaque bénéficiaire et reposent sur le support de formation créé dans chaque domaine concerné.</li><li>• Les manifestations présentiels donnent de meilleurs résultats; la participation virtuelle est moins efficace. Il convient donc de privilégier les manifestations présentiels</li></ul>

	<p>dans les domaines prioritaires définis par chaque bénéficiaire, et de conserver la participation en ligne dans les autres domaines.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le thème de la propriété intellectuelle au service de la commercialisation des produits créatifs est une priorité commune à tous les bénéficiaires. Pour pouvoir répondre à cette demande, il convient d'axer le projet sur des scénarios pratiques.</li> </ul>
<p><u>Risques et mesures d'atténuation</u></p>	<p><u>Risque n° 1</u> : Il n'existe pas de réseau national établi permettant de lier les industries de la création au système de la propriété intellectuelle.</p> <p><u>Mesure d'atténuation n° 1</u> : En collaboration avec les coordonnateurs, il convient d'adapter les activités prévues dans le projet pour les rendre cohérentes avec les priorités définies par chaque pays en matière de développement des industries de la création. Des interactions seront menées en permanence avec les organismes et associations représentant ces industries pour trouver des synergies.</p> <p><u>Risque n° 2</u> : Faible participation aux activités de renforcement des capacités.</p> <p><u>Mesure d'atténuation n° 2</u> : Il est important d'annoncer davantage les manifestations à venir. Il faut aussi encourager la participation (en remettant des attestations, en facilitant les contacts avec les orateurs et en fournissant des documents supplémentaires à la demande).</p> <p><u>Risque n° 3</u> : Difficulté d'attirer des mentors.</p> <p><u>Mesure d'atténuation n° 3</u> : Élargir les profils de mentors potentiels. Il convient aussi d'étudier la possibilité de faciliter les contacts entre professionnels avec les partenaires intéressés.</p>
<p><u>Questions nécessitant un appui ou une attention immédiats</u></p>	<p>Néant</p>
<p><u>Étapes suivantes</u></p>	<p>Une fois que les outils de renforcement des capacités auront été achevés, il faudra s'efforcer de les employer dans toute la mesure du possible lors des manifestations nationales. La période suivante sera consacrée à un emploi efficace des supports créés, à établir des réseaux, à soutenir les activités de sensibilisation et à lancer des programmes de mentorat.</p>
<p><u>Calendrier de mise en œuvre</u></p>	<p>La mise en œuvre du projet a progressé conformément au calendrier prévu.</p>
<p><u>Taux d'exécution du projet</u></p>	<p>Le taux d'utilisation du budget à la fin de juillet 2023, proportionnellement au budget total alloué au projet, était de 43%. On trouvera de plus amples détails sur le budget à l'annexe IX du présent document.</p>
<p><u>Rapports précédents</u></p>	<p>Il s'agit du deuxième rapport du CDIP. Le premier rapport figure à l'annexe VII du document <a href="#">CDIP/29/2</a>.</p>

## AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	s.o.
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

Résultats du projet (résultat escompté)	Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)	Données relatives à l'exécution	Code d'évaluation
Adoption d'une approche stratégique réaliste pour parvenir à des améliorations dans les secteurs choisis par les pays bénéficiaires	Élaboration d'une étude exploratoire menée dans les secteurs de la création choisis par les pays participants sur l'utilisation que les entreprises du secteur de la création font du système de propriété intellectuelle, les priorités stratégiques nationales ainsi que les raisons et l'ampleur de la sous-utilisation de ce système en vue de définir une approche réaliste pour atteindre les objectifs stratégiques du projet.	Objectifs pleinement atteints : l'étude exploratoire a été remise en décembre 2022.	****
	Étude exploratoire validée par les bénéficiaires et le Secrétariat de l'OMPI.	Objectifs pleinement atteints : l'étude exploratoire a été validée par les bénéficiaires et présentée à la trentième session du CDIP en avril 2023. Elle est disponible ici : <a href="https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=602191">https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=602191</a> .	****
Renforcement des compétences des parties prenantes des industries de la création sur les questions touchant à la protection, la gestion et l'exploitation de la propriété intellectuelle et au respect des droits de propriété intellectuelle, ainsi que sur le marketing numérique, compte tenu des	Des éléments génériques concernant la gestion et la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle dans l'univers numérique ont été créés à l'intention des organismes publics.	Objectifs pleinement atteints : des contenus concernant la gestion et la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle dans l'univers numérique ont été créés et spécialement adaptés aux organismes publics.	***
	Six outils concernant la protection, la gestion et la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle ont été élaborés pour les créateurs.	Progrès considérables : quatre outils ont été publiés; deux sont en instance. Les outils et les contenus sont disponibles ici : <a href="https://www.wipo.int/cooperation/fr/technical_assistance/developing-countries.html">https://www.wipo.int/cooperation/fr/technical_assistance/developing-countries.html</a> .	

besoins des industries de la création visées	Des manifestations de renforcement des capacités des acteurs des secteurs de la création visés ont été organisées dans chacun des pays bénéficiaires.	Progrès considérables : des manifestations de renforcement des capacités ont été organisées dans trois pays bénéficiaires. Leur ordre du jour est disponible ici : <a href="https://www.wipo.int/cooperation/fr/technical_assistance/developing-countries.html">https://www.wipo.int/cooperation/fr/technical_assistance/developing-countries.html</a> .	
	Quatre programmes de mentorat (un par pays) ont été lancés avec succès.	s.o.	
Meilleure compréhension par les pouvoirs publics et les industries de la création de l'importance de l'utilisation du système de propriété intellectuelle pour prendre des décisions stratégiques éclairées dans le domaine de la création	Un canal de diffusion d'informations sur les possibilités de collaboration, ainsi que sur la protection et la gestion des droits de propriété intellectuelle a été mis en place dans chaque pays participant.	s.o.	AP
	Quatre manifestations nationales (une par pays participant) destinées à sensibiliser les industries de la création à l'importance de la protection et de la gestion de la propriété intellectuelle et des stratégies des entreprises en la matière ont été organisées avec succès.	Progrès considérables : des manifestations nationales ont été organisées dans trois pays bénéficiaires.	***
	Un ensemble de lignes directrices sur la sensibilisation dans les secteurs visés, adapté aux représentants des autorités nationales, et notamment des offices de propriété intellectuelle, a été créé et diffusé pour expliquer comment utiliser la gestion et l'application des droits de propriété intellectuelle pour renforcer les industries de la création, comment élaborer des stratégies politiques pour favoriser l'accessibilité et l'utilisation du système de propriété intellectuelle et	Objectifs pleinement atteints : le guide sur la sensibilisation a été créé et diffusé. Il a été spécialement adapté aux représentants des autorités nationales, et notamment des offices de propriété intellectuelle, et touche à des sujets tels que la manière d'utiliser la gestion et l'application des droits de propriété intellectuelle pour renforcer les industries de la création, la manière d'élaborer des stratégies politiques pour favoriser l'accessibilité du système de propriété intellectuelle et la manière d'améliorer la gestion générale des systèmes de propriété intellectuelle. Le guide	****

	comment améliorer la gestion des systèmes de propriété intellectuelle.	peut être consulté ici : <a href="http://www.wipo.int/edocs/mdocs/mdocs/en/wipo_ip_san_22/wipo_ip_san_22_wip_615992.pdf">www.wipo.int/edocs/mdocs/mdocs/en/wipo_ip_san_22/wipo_ip_san_22_wip_615992.pdf</a> .	
Établissement de réseaux nationaux et régionaux regroupant les parties prenantes des industries de la création	Un système destiné à fournir des informations utiles et à jour sur les industries de la création choisies a été établi, et il est utilisé par les parties prenantes.	s.o.	AP
	Deux manifestations visant à mettre en relation les membres de ces réseaux ont été organisées dans chaque pays participant.	s.o.	
	Des pôles nationaux et régionaux, selon le cas, ont été mis en place pour les industries de la création.	s.o.	

[L'annexe V suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Code du projet</u>	DA_1_4_10_35_37_01
<u>Intitulé</u>	<a href="#"><i>Systématisation des données statistiques et la conception et la mise en œuvre d'une méthode pour l'élaboration d'évaluations d'incidence sur l'utilisation du système de la propriété intellectuelle</i></a>
<a href="#"><u>Recommandations du Plan d'action pour le développement</u></a>	Recommandations n <sup>os</sup> 1; 4; 10; 35; et 37.
<u>Budget du projet</u>	Budget total du projet alloué aux dépenses autres que les dépenses de personnel : 499 300 francs suisses, dont 234 300 francs suisses pour les dépenses autres que les dépenses de personnel.
<u>Date de début du projet</u>	Juin 2022
<u>Durée du projet</u>	36 mois
<a href="#"><u>Principaux secteurs/ domaines de l'OMPI concernés</u></a>	Secteur de mise en œuvre : écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation Autres secteurs concernés : développement régional et national, infrastructures et plateformes
<u>Brève description du projet</u>	Ce projet vise à conférer aux responsables de la gestion des bases de données relatives à la propriété intellectuelle les capacités de traduire les données qui y sont contenues en informations aussi fiables que possible afin d'étayer les études empiriques en rapport avec la propriété intellectuelle. À cette fin, le projet a également pour but de créer des synergies entre les données figurant dans les bases de données sur la propriété intellectuelle et d'autres données statistiques et économiques pertinentes. L'ensemble de ces données peuvent ensuite, au besoin, être traduites en données empiriques pour faciliter l'observation de l'emploi de la propriété intellectuelle au niveau national.
<u>Responsable du projet</u>	M. Julio Raffo, chef de la Section de l'économie de l'innovation, Département de l'économie et de l'analyse de données, Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation
<a href="#"><u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme de travail et budget pour l'exercice 2022-2023</u></a>	3.1 Utilisation plus large et plus efficace des systèmes, services, savoirs et données de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle au niveau mondial.  4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.  4.5 Amélioration de l'infrastructure en matière de propriété intellectuelle pour les offices de propriété intellectuelle.
<u>Progrès dans la mise en œuvre du projet</u>	Depuis le dernier rapport sur l'état d'avancement des projets (document <a href="#">CDIP/29/2</a> ), l'équipe chargée du projet a accompli des progrès considérables dans l'élaboration et la consolidation de la principale approche méthodologique permettant d'effectuer des évaluations d'incidence sur l'emploi du système de propriété intellectuelle, approche qui sera testée dans les quatre pays bénéficiaires. Les principales activités menées à cet égard sont les suivantes :

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'équipe chargée du projet a établi un contact avec les pays bénéficiaires, à savoir El Salvador et le Bhoutan, pour obtenir toutes les données de départ. Elle a également contacté des spécialistes extérieurs et les services pertinents de l'OMPI pour déterminer les meilleures sources de données internationales et les meilleures méthodes à employer pour concevoir l'approche méthodologique destinée aux pays bénéficiaires.</li> <li>• Un boursier et un sous-traitant individuel ont été recrutés pour appuyer la mise en œuvre du projet.</li> <li>• L'équipe chargée du projet a procédé à un premier test complet de l'approche méthodologique en se fondant sur les données d'El Salvador. Plusieurs échanges et réunions d'information ont été organisés avec différentes parties prenantes locales pour expliquer le type de données requises et les principaux objectifs des méthodes et des indicateurs élaborés.</li> <li>• L'équipe chargée du projet a affiné et consolidé l'approche méthodologique dans sa première version complète (1.0), sur laquelle elle s'est appuyée pour entreprendre de créer le support de formation destiné à El Salvador.</li> <li>• Des sessions d'information sur l'objectif et la stratégie de mise en œuvre du projet ont été organisées avec des États membres potentiellement intéressés (Indonésie, Malaisie et Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)).</li> </ul>
<p><u>Premiers résultats observés</u></p>	<p>Plusieurs problèmes liés aux données concernant les deux premiers pays bénéficiaires ont été détectés, notamment au regard de leur couverture, leur structure et leur exhaustivité. L'équipe a ainsi été conduite à repenser l'approche méthodologique pour pouvoir régler ces problèmes de manière modulaire.</p>
<p><u>Expérience acquise et enseignements tirés</u></p>	<p>Les problèmes liés aux données concernant les deux premiers pays bénéficiaires ont permis de mieux comprendre la situation sur le terrain et les besoins qui en découlent.</p>
<p><u>Risques et mesures d'atténuation</u></p>	<p><u>Risque</u> : Le recensement des pays bénéficiaires pourrait prendre plus de temps que ce qui est prévu dans le descriptif du projet, ce qui pourrait retarder la mise en œuvre de celui-ci.</p> <p><u>Mesure d'atténuation</u> : La Division de la coordination du Plan d'action pour le développement et le responsable du projet suivront la question avec les coordonnateurs des groupes et inviteront les États membres intéressés à envoyer des demandes de participation au projet à titre de pays bénéficiaire. En outre, des séances d'information continueront d'être organisées pour les États membres intéressés afin de leur fournir des détails sur le projet et le processus de sélection.</p>
<p><u>Questions nécessitant un appui ou une attention immédiats</u></p>	<p>Selon le descriptif du projet, celui-ci doit être mis en œuvre dans quatre pays bénéficiaires. Les États membres souhaitant participer au projet doivent adresser leur demande au Secrétariat et joindre les informations requises qui sont indiquées à l'annexe II du document <a href="#">CDIP/26/4</a>.</p> <p>La mise en œuvre du projet dans deux pays bénéficiaires supplémentaires commencera en 2023 pour respecter le calendrier approuvé du projet.</p>

<u>Étapes suivantes</u>	<p>Conformément au calendrier de mise en œuvre du projet, les principales activités à mettre en œuvre sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Procéder à la formation à El Salvador;</li> <li>• Lancer l'analyse économique au Bhoutan; et</li> <li>• Définir deux pays bénéficiaires supplémentaires et commencer à évaluer et à recueillir des données les concernant.</li> </ul>
<u>Calendrier de mise en œuvre</u>	La mise en œuvre du projet progresse selon le calendrier.
<u>Taux d'exécution du projet</u>	Le taux d'utilisation du budget à la fin de juillet 2023, proportionnellement au budget total alloué au projet, était de 14%. On trouvera de plus amples détails sur le budget à l'annexe IX du présent document.
<u>Rapports précédents</u>	Il s'agit du deuxième rapport du CDIP sur l'état d'avancement des projets. Le premier rapport figure à l'annexe VIII du document <a href="#">CDIP/29/2</a> .

## AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	s.o.
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

<u>Résultats du projet</u> (résultat escompté)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Toutes les étapes du projet menées à bien	Pays bénéficiaires sélectionnés et coordonnateurs locaux désignés dans les délais.	Quelques progrès : deux pays bénéficiaires ont été sélectionnés (El Salvador et le Bhoutan). La sélection de deux pays bénéficiaires supplémentaires est en cours.	**
	Spécialistes sélectionnés et engagés dans les délais.	Quelques progrès : l'équipe chargée du projet a été consolidée.	**
	Évaluation des données relatives à la propriété intellectuelle et des données économiques dans chaque pays bénéficiaire.	Quelques progrès : l'analyse a été effectuée dans un pays bénéficiaire.	**
	Mise en œuvre du projet présentée et examinée au sein du CDIP.	Quelques progrès : il s'agit du deuxième rapport sur l'état d'avancement des projets. Le premier figure à l'annexe VIII du document <a href="#">CDIP/29/2</a> .	**

Tous les résultats escomptés obtenus	Méthodologies en place, testées et validées.	Quelques progrès : la première version de l'approche méthodologique a été testée et validée par les personnes concernées dans les pays bénéficiaires.	**
	Base de données créée et disponible dans chaque pays bénéficiaire.	Quelques progrès : une base de données créée pour un pays bénéficiaire.	**
	Études effectuées, y compris une évaluation collégiale extérieure, dans chaque pays bénéficiaire.	Pas encore commencé.	s.o.
	Analyse économique finale publiée pour chaque pays bénéficiaire sur le site Web de l'OMPI et examinée au sein du CDIP.	Pas encore commencé.	s.o.
	Formations dispensées.	Pas encore commencé.	s.o.

[L'annexe VI suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Code du projet</u>	DA_1_4_10_11_01
<u>Intitulé</u>	<a href="#"><i>Donner les moyens aux petites entreprises de se développer grâce à la propriété intellectuelle : élaborer des stratégies en faveur des indications géographiques ou des marques collectives après l'enregistrement</i></a>
<a href="#"><u>Recommandations du Plan d'action pour le développement</u></a>	Recommandations n <sup>os</sup> 1; 4; 10 et 11.
<u>Budget du projet</u>	Budget total du projet : 592 300 francs suisses pour les dépenses autres que les dépenses de personnel.
<u>Date de début du projet</u>	Novembre 2022
<u>Durée du projet</u>	36 mois
<u>Principaux secteurs/ domaines de l'OMPI concernés</u>	Secteur de mise en œuvre : marques et dessins et modèles  Autre secteur concerné : mise en œuvre aux niveaux régional et national
<u>Brève description du projet</u>	<p>L'objectif du présent projet est d'élaborer des outils et initiatives de renforcement des capacités afin de donner les moyens aux utilisateurs ou détenteurs d'indications géographiques ou de marques collectives ou de certification des pays en développement d'utiliser efficacement leur droit de propriété intellectuelle après l'enregistrement.</p> <p>Tout en se concentrant sur des indications géographiques ou des marques collectives ou de certification spécifiques dans les pays en développement participants, le projet permettra d'établir des stratégies, des plans et des outils qui pourraient être reproduits par d'autres utilisateurs ou détenteurs d'indications géographiques ou de marques collectives ou de certification et intégrés par les autorités et parties prenantes concernées dans un cadre national ou régional.</p>
<u>Responsable du projet</u>	Mme Alexandra Grazioli, directrice, Service d'enregistrement de Lisbonne, Secteur des marques et des dessins et modèles
<a href="#"><u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme de travail et budget pour l'exercice 2022-2023</u></a>	4.1 : Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.  4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.  4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.
<u>Progrès dans la mise en œuvre du projet</u>	Après la période préalable à la mise en œuvre, le projet a réellement été lancé lorsque le boursier recruté à l'appui de la mise en œuvre a repris ses fonctions en janvier 2023.

Au cours de la période examinée, et conformément à la stratégie d'exécution figurant dans le descriptif du projet, les activités suivantes ont été menées :

Coordonnateurs et comités de pilotage nationaux :

La procédure de confirmation des coordonnateurs et des membres des comités de pilotage nationaux s'est achevée en avril 2023 dans le cadre de l'approbation des plans de projet concernant le Brésil, l'Ouganda et le Pakistan. Une procédure de confirmation est en cours pour l'Algérie.

Des formations en ligne à la gestion de projet ont été offertes aux coordonnateurs et aux membres des comités de pilotage nationaux du Brésil, de l'Ouganda et du Pakistan en mai 2023.

Plans de projet au niveau national et sélection des indications géographiques ou des marques collectives ou de certification :

En mars 2023, les pays bénéficiaires ont achevé la sélection des produits identifiés par une indication géographique ou une marque collective ou de certification qui allaient bénéficier du projet, à savoir l'indication géographique "Deglet Nour de Tolga" en Algérie, "Mel do Norte de Minas Gerais" au Brésil, "Rwenzori Mountains of the Moon Coffee" en Ouganda et "Sindhri Mango" au Pakistan.

L'approbation des plans de projet par pays s'est achevée au Brésil, en Ouganda et au Pakistan en mars 2023. La procédure de confirmation est en cours en Algérie.

Études nationales sur les contestations après l'enregistrement :

Les études nationales sur les contestations après l'enregistrement porteront sur les éléments suivants : i) les cadres institutionnels et juridiques; et ii) la gestion collective des indications géographiques ou des marques collectives ou de certification, y compris la description de la chaîne de valeur et des marchés.

Pour élaborer une approche stratégique permettant d'étudier les contestations après l'enregistrement dans les pays bénéficiaires, deux spécialistes internationaux ont été engagés en mai 2023 pour orienter les consultants nationaux et établir la méthodologie. Les spécialistes internationaux ont créé une enquête préliminaire en juin 2023 pour définir les informations que les consultants nationaux devaient recueillir en amont de l'étude.

Un consultant national au Brésil et en Ouganda et deux consultants nationaux au Pakistan ont été recrutés en juin 2023 pour 1) rédiger l'étude sur les contestations après l'enregistrement au niveau national; et 2) organiser une séance d'information à l'échelle du pays pendant le dernier trimestre de 2023.

Les consultants nationaux du Brésil, de l'Ouganda et du Pakistan ont achevé les rapports sur l'enquête préliminaire, et des réunions ont été organisées par la suite avec des spécialistes internationaux.

Séances d'information :

	Des consultations ont été menées avec les coordonnateurs et les comités de pilotage nationaux pour planifier les manifestations au Brésil, en Ouganda et au Pakistan au cours du dernier trimestre de 2023.
<u>Premiers résultats observés</u>	Le projet se trouvant à un stade précoce de sa mise en œuvre, il est trop tôt pour formuler des observations.
<u>Expérience acquise et enseignements tirés</u>	<p>L'expérience acquise et les enseignements tirés à ce jour sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer que la participation active des comités de pilotage nationaux a conduit à une collaboration concrète et a offert une plateforme permettant d'étudier des moyens pratiques de mettre le projet en œuvre.</li> <li>• Le fait d'associer étroitement les coordonnateurs nationaux au processus de sélection des consultants nationaux s'est révélé être un facteur majeur de succès dans la mise en œuvre de la première phase du projet.</li> </ul>
<u>Risques et mesures d'atténuation</u>	<p><u>Risque n° 1</u> : Résistance au changement de la part de certains producteurs et groupements de producteurs locaux à l'égard de leurs pratiques de production et de commercialisation et vis-à-vis de la mise en œuvre du système collectif de gestion de la qualité pour les produits d'origine.</p> <p><u>Mesure d'atténuation n° 1</u> : Mener des campagnes d'information et de sensibilisation à fort impact sur les avantages comparatifs de l'utilisation des indications géographiques et des marques collectives ou de certification et du système collectif de gestion de la qualité connexe.</p> <p><u>Risque n° 2</u> : Conflits possibles au sein du groupement de producteurs, qui pourraient retarder la bonne mise en œuvre de la gestion collective de l'indication géographique ou de la marque collective ou de certification et du système de qualité connexe.</p> <p><u>Mesure d'atténuation n° 2</u> : Lancer un processus de sensibilisation auprès des autorités locales et des producteurs locaux, en soulignant les conséquences du manque d'organisation sur l'élaboration d'initiatives collectives.</p> <p><u>Risque n° 3</u> : Capacité institutionnelle limitée des groupements de producteurs pour établir et mettre en œuvre le système collectif de gestion de l'indication géographique ou de la marque collective ou de certification.</p> <p><u>Mesure d'atténuation n° 3</u> : Procéder à une évaluation institutionnelle des groupes bénéficiaires potentiels avant la sélection.</p> <p><u>Risque n° 4</u> : Cadre institutionnel et juridique et investissements limités par les pouvoirs publics nationaux.</p>

	<p><u>Mesure d'atténuation n° 4</u> : Procéder à une évaluation exhaustive avant la sélection des pays bénéficiaires.</p> <p><u>Risque n° 5</u> : Possible récurrence de la Covid-19 ou de crises analogues, et donc de confinements et d'autres mesures restrictives empêchant la mise en œuvre du projet.</p> <p><u>Mesure d'atténuation n° 5</u> : Suivre attentivement la situation sanitaire dans chaque pays bénéficiaire en collaboration avec les coordonnateurs nationaux; adapter les modalités de mise en œuvre des activités (réunions virtuelles en priorité, minimum de déplacements), dans la mesure du possible.</p>
<p><u>Questions nécessitant un appui ou une attention immédiats</u></p>	<p>Des mises à jour mineures du calendrier de mise en œuvre, sans incidence budgétaire, et une prolongation du projet sont proposées au comité.</p>
<p><u>Étapes suivantes</u></p>	<p>L'approbation du plan de projet au niveau national pour l'Algérie et le recensement du coordonnateur national pertinent ainsi que des comités de pilotage et des consultants nationaux devraient être achevés en septembre 2023. Les travaux liés à l'étude des contestations après l'enregistrement débiteront en Algérie après le recrutement des consultants nationaux.</p> <p>Il est prévu d'organiser une séance d'information dans chaque pays bénéficiaire entre octobre et décembre 2023.</p> <p>Après ces séances d'information, l'élaboration de stratégies, de guides ou de support de formation sur la gestion collective de certaines indications géographiques sera entreprise et des ateliers et formations seront organisés dans chacun des pays bénéficiaires.</p>
<p><u>Calendrier de mise en œuvre</u></p>	<p>D'une manière générale, la mise en œuvre du projet a progressé selon le calendrier. La mise en œuvre est néanmoins retardée dans le cas de l'Algérie.</p> <p>Selon les besoins, un calendrier révisé sera présenté au CDIP lors d'une prochaine session.</p>
<p><u>Taux d'exécution du projet</u></p>	<p>Le taux d'utilisation du budget à la fin de juillet 2023, proportionnellement au budget total alloué au projet, était de 12%. On trouvera de plus amples détails sur le budget à l'annexe IX du présent document.</p>
<p><u>Rapports précédents</u></p>	<p>Il s'agit du deuxième rapport du CDIP sur l'état d'avancement des projets. Le premier rapport figure à l'annexe IX du document <a href="#">CDIP/29/2</a>.</p>

## AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	s.o.
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/ abandonné

<u>Résultats du projet (résultat escompté)</u>	<u>Indicateurs d'exécution (indicateurs de résultats)</u>	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Sélection de trois pays bénéficiaires en plus du Brésil	Trois pays bénéficiaires sélectionnés (décision fondée sur les critères de sélection énoncés dans le descriptif de projet).	Objectifs pleinement atteints : en plus du Brésil, trois autres pays bénéficiaires ont été sélectionnés, à savoir l'Algérie, l'Ouganda et le Pakistan.	****
Désignation de coordonnateurs nationaux	Nomination d'un coordonnateur national (un par pays bénéficiaire)	Progrès considérables : des coordonnateurs ont été désignés au Brésil, en Ouganda et au Pakistan; la procédure de confirmation est en cours en Algérie.	***
Plans de projet par pays	Plans de projet approuvés (un par pays bénéficiaire).	Progrès considérables : des plans de projet par pays ont été approuvés au Brésil, en Ouganda et au Pakistan; la procédure de confirmation est en cours en Algérie.	***
Séances d'information	Séances d'information organisées.	Quelques progrès : des consultations ont été menées avec les comités de pilotage nationaux pour planifier des séances d'information au Brésil, en Ouganda et au Pakistan au cours du dernier trimestre de 2023. Des consultants nationaux ont été recrutés pour contribuer à l'organisation de ces séances d'information.	**
Études sur les contestations après l'enregistrement	Études sur les contestations après l'enregistrement réalisées dans chaque pays bénéficiaire; et	Quelques progrès : une enquête préliminaire a été établie par les spécialistes internationaux pour définir la méthodologie de l'étude.	**

	Études sur les contestations après l'enregistrement validées par l'équipe chargée de la gestion du projet à l'OMPI et le coordonnateur national dans chaque pays bénéficiaire.	Un rapport préliminaire, fondé sur cette enquête, a été rédigé par les consultants nationaux du Brésil, de l'Ouganda et du Pakistan.	
Sélection des indications géographiques ou des marques collectives ou de certification	Indications géographiques ou marques collectives ou de certification sélectionnées (une par pays bénéficiaire).	Objectifs pleinement atteints : chaque pays bénéficiaire a achevé la sélection des indications géographiques ou des marques collectives ou de certification.	****
Stratégies, guides ou supports de formation	Élaboration de stratégies, guides ou supports de formation pour renforcer la gestion collective des indications géographiques ou des marques collectives ou de certification.	Aucun progrès.	AP
Ateliers et activités de formation sur le développement rural et local	Organisation d'ateliers et d'activités de formation avec les parties prenantes concernées et les acteurs locaux contribuant aux initiatives de développement rural et local.	Aucun progrès.	AP
Ateliers et activités de formation sur la gestion collective	Organisation d'ateliers et d'activités de formation avec un groupement de producteurs sélectionné sur la gestion collective du système de qualité des produits d'origine et le renforcement de la gouvernance interne.	Aucun progrès.	AP
Systèmes de contrôle et de certification	Élaboration de systèmes de contrôle et de certification.	Aucun progrès.	AP
	Mise en œuvre de systèmes de contrôle et de certification.		

Stratégie de marque et de commercialisation	Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de marque et de commercialisation.	Aucun progrès.	AP
	Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de marque et de commercialisation.		
Sensibilisation	Organisation d'activités de sensibilisation.	Aucun progrès.	AP
	Création de supports de sensibilisation.		

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE ACTUALISÉ

Résultats attendus	Trimestres											
	2022	2023				2024				2025		
	4 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
Activités préalables à la mise en œuvre du projet : - Sélection des pays bénéficiaires - Désignation des coordonnateurs nationaux												
Approbation des plans de projet par pays	X	X	X	X								
Élaboration des études sur les contestations après l'enregistrement	X	X	X	X	X							
Séances d'information sur les avantages potentiels de la gestion collective des systèmes de qualité applicables aux produits d'origine relatifs à des indications géographiques ou marques collectives ou de certification protégées dans chaque pays bénéficiaire		X	X	X	X							
Sélection d'une indication géographique ou d'une marque collective ou de certification pour laquelle le groupement de producteurs, le système de contrôle de la qualité et la stratégie de commercialisation seront renforcés dans chaque pays bénéficiaire		X	X									
Élaboration de stratégies, de guides ou de supports de formation concernant la gestion collective des indications géographiques ou des marques collectives ou de certification et des systèmes de qualité connexes					X	X	X	X	X			
Organisation d'ateliers et d'activités de formation à l'intention des autorités compétentes et des acteurs locaux contribuant aux initiatives de développement rural et local sur la gestion collective des systèmes de qualité pour les produits d'origine protégés par							X	X	X			



[L'annexe VII suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Code du projet</u>	DA_1_10_19_30_31_45_1
<u>Intitulé</u>	<a href="#"><i>Réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles au moyen de l'innovation et de la propriété intellectuelle</i></a>
<a href="#"><u>Recommandations du Plan d'action pour le développement</u></a>	Recommandations n <sup>os</sup> 1; 10; 19; 30; 31; et 45.
<u>Budget du projet</u>	Budget total du projet : 523 300 francs suisses pour les dépenses autres que les dépenses de personnel.
<u>Date de début du projet</u>	La phase zéro (préparation) du projet a débuté en janvier 2023.
<u>Durée du projet</u>	36 mois
<u>Principaux secteurs/ domaines de l'OMPI concernés</u>	Secteur de mise en œuvre : développement régional et national Autres secteurs concernés : écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation, enjeux et partenariats mondiaux
<u>Brève description du projet</u>	<p>Le projet vise à contribuer à la réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles en Tunisie et dans trois autres pays en développement au moyen de l'innovation, de l'utilisation d'outils de propriété intellectuelle et d'activités de sensibilisation.</p> <p>L'une des difficultés rencontrées dans ce domaine tient à une compréhension insuffisante du rôle joué par la propriété intellectuelle dans la mise au point de technologies appropriées et de produits innovants pouvant contribuer à prévenir les accidents et les maladies dans chaque secteur et industrie particuliers. Il faut disposer d'une technologie adéquate pour garantir la sécurité des outils et des machines utilisés par les travailleurs, ainsi que de leurs équipements de protection individuelle. Certaines de ces technologies sont peut-être déjà disponibles, mais elles peuvent être inconnues des utilisateurs potentiels dans les pays en développement ou être difficiles à obtenir. En outre, trouver de nouvelles solutions innovantes pour les risques auxquels sont exposés les travailleurs d'une industrie ou d'un secteur particuliers pourrait également s'avérer crucial. Une meilleure compréhension de la propriété intellectuelle peut favoriser le recours à des solutions existantes et encourager l'élaboration de nouvelles solutions dans ce domaine.</p> <p>Le projet vise en particulier : 1) à examiner le rôle des instruments de propriété intellectuelle et de l'innovation dans la création d'un environnement plus sûr pour les travailleurs; et 2) à contribuer à la réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles grâce à l'utilisation d'instruments de propriété intellectuelle et à la promotion de l'innovation.</p>
<u>Responsable du projet</u>	M. Georges Ghandour, conseiller principal, Division de la coordination du Plan d'action pour le développement, Secteur du développement régional et national

<p><u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme de travail et budget pour l'exercice 2022-2023</u></p>	<p>1.1 Communication et dialogue plus efficaces au niveau mondial pour faire plus largement connaître le potentiel de la propriété intellectuelle en termes d'amélioration de la qualité de la vie pour tous et partout.</p> <p>3.3 Les plateformes et outils de propriété intellectuelle de l'OMPI facilitent le transfert de savoir et l'adaptation des technologies pour relever les défis mondiaux.</p> <p>4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.</p>
<p><u>Progrès dans la mise en œuvre du projet</u></p>	<p>Ce projet a été approuvé à la vingt-neuvième session du CDIP tenue en octobre 2022. Dans la phase préalable à sa mise en œuvre, les pays bénéficiaires ont été choisis au regard des critères de sélection indiqués dans le descriptif du document (<a href="#">CDIP/29/11</a>).</p> <p>À cette fin, le responsable du projet a invité les États membres intéressés, par le biais des coordonnateurs de groupes, à envoyer des demandes de participation à titre de pays bénéficiaire au projet. En outre, deux sessions d'information ont été organisées à l'intention des États membres intéressés les 4 et 31 juillet 2023 pour exposer en détail à ces États le projet et son processus de sélection.</p> <p>Les pays bénéficiaires du projet recensés à ce jour sont la Tunisie et le Cameroun.</p>
<p><u>Premiers résultats observés</u></p>	<p>Prématuré à ce stade</p>
<p><u>Expérience acquise et enseignements tirés</u></p>	<p>Prématuré à ce stade</p>
<p><u>Risques et mesures d'atténuation</u></p>	<p><u>Risque n° 1</u> : Possible récurrence de la Covid-19 ou de crises analogues, et donc de confinements et d'autres mesures restrictives empêchant la mise en œuvre du projet.</p> <p><u>Mesure d'atténuation n° 1</u> : Suivre attentivement la situation sanitaire dans chaque pays bénéficiaire en collaboration avec les coordonnateurs nationaux; adapter les modalités de mise en œuvre des activités (réunions virtuelles en priorité, minimum de déplacements), dans la mesure du possible.</p> <p><u>Risque n° 2</u> : Le projet nécessite des compétences dans différents domaines de la propriété intellectuelle et, en conséquence, il pourrait être difficile de trouver un secteur unique pour prendre en charge sa mise en œuvre.</p> <p><u>Mesure d'atténuation n° 2</u> : Participation de différents secteurs et divisions au sein de l'OMPI et des États membres bénéficiaires. Renforcement de la coordination et</p>

	<p>communication régulière entre le chef de projet désigné en interne et les États membres.</p> <p><u>Risque n° 3</u> : Difficulté à recenser les secteurs ou industries spécifiques devant faire l'objet des études et des cartographies, et à garantir la pertinence de la portée de chaque rapport panoramique sur les brevets.</p> <p><u>Mesure d'atténuation n° 3</u> : Il sera demandé aux États membres intéressés de fournir des informations préliminaires et d'indiquer une industrie ou un secteur visé en priorité. Chaque rapport sera élaboré en collaboration avec une institution partenaire et le cahier des charges correspondant à chaque rapport sera adapté aux besoins précis du partenaire. La portée de chaque rapport sera également coordonnée avec les services de l'OMPI actifs dans les domaines concernés.</p> <p><u>Risque n° 4</u> : Utilisation insuffisante des études et rapports panoramiques sur les brevets établis dans le cadre du projet.</p> <p><u>Mesure d'atténuation n° 4</u> : Amélioration de la diffusion des rapports grâce à leur publication par l'OMPI et les pays bénéficiaires, les réseaux de centres CATI ou les bureaux de transfert de technologie en tant que supports d'information, et participation à des mesures de sensibilisation et à d'autres manifestations en lien avec les thèmes abordés dans chaque rapport.</p>
<p><u>Questions nécessitant un appui ou une attention immédiats</u></p>	<p>Si aucun État membre supplémentaire n'envoie de demande de participation d'ici décembre 2023, il est proposé de lancer la mise en œuvre du projet en Tunisie et au Cameroun.</p>
<p><u>Étapes suivantes</u></p>	<p>Une fois que la sélection des pays bénéficiaires aura été achevée, les coordonnateurs nationaux seront désignés dans chaque pays et travailleront en étroite collaboration avec le responsable du projet pendant toute la durée de mise en œuvre du projet. Des réunions de coordination mensuelles seront organisées entre les coordonnateurs nationaux et l'équipe chargée du projet.</p> <p>De plus, un boursier sera recruté pour fournir une assistance et un soutien à la mise en œuvre du projet.</p>
<p><u>Calendrier de mise en œuvre</u></p>	<p>La sélection des pays bénéficiaires est reportée.</p>
<p><u>Taux d'exécution du projet</u></p>	<p>Le taux d'utilisation du budget à la fin de juillet 2023, proportionnellement au budget total alloué au projet, était de 0%. On trouvera de plus amples détails sur le budget à l'annexe IX du présent document.</p>
<p><u>Rapports précédents</u></p>	<p>Il s'agit du premier rapport du CDIP sur l'état d'avancement des projets.</p>

## AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	s.o.
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

<u>Résultats du projet</u> (résultat escompté)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Sélection de trois pays bénéficiaires en plus de la Tunisie	Sélection de trois pays bénéficiaires (décision fondée sur les critères de sélection énoncés dans le descriptif de projet).	Quelques progrès : outre la Tunisie, le Cameroun a été sélectionné à titre de pays bénéficiaire.	**
Désignation des coordonnateurs nationaux	Un coordonnateur national désigné (un par pays bénéficiaire).	Pas encore commencé.	AP
Recrutement d'un boursier	Un boursier recruté à l'appui de la mise en œuvre du projet.	Pas encore commencé.	AP
Approbation des plans de projet par pays	Quatre plans de mise en œuvre du projet élaborés et approuvés (un par pays bénéficiaire).	Pas encore commencé.	AP
Élaboration d'une étude exploratoire	Une étude exploratoire élaborée et approuvée par l'OMPI et tous les pays bénéficiaires.	Pas encore commencé.	AP
Le cas échéant et dans la mesure du possible, déterminer la technologie innovante disponible qui pourrait répondre aux besoins des secteurs et industries recensés pour réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles	Quatre cartographies (une par pays) des technologies innovantes disponibles qui pourraient répondre concrètement aux besoins des secteurs et industries concernés, afin de réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles.	Pas encore commencé.	AP
	Établissement de rapports panoramiques sur les brevets concernant les technologies innovantes disponibles qui sont recensées dans les cartographies.	Pas encore commencé.	AP

Mieux faire connaître la propriété intellectuelle et son rôle dans la promotion du développement de technologies et produits innovants pour l'amélioration des conditions de travail	Lancement de quatre campagnes de sensibilisation sur le rôle de la propriété intellectuelle dans la promotion du développement de technologies et de produits innovants.	Pas encore commencé.	AP
Mettre en place des réseaux efficaces et viables pour promouvoir une meilleure collaboration entre les secteurs ayant besoin de technologies et produits innovants et les secteurs susceptibles de mettre au point ou de fournir ces technologies et produits, ou de les concéder sous licence, afin de réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles	Établissement d'un réseau de collaboration. Élaboration d'un programme ou d'un manuel pédagogiques sur les instruments de la propriété intellectuelle afin de réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles. Établissement d'un ensemble de supports et de méthodes de sensibilisation, compte tenu des résultats des séminaires et des campagnes.	Pas encore commencé. Pas encore commencé.	AP AP
Faire mieux connaître les effets néfastes de l'utilisation de produits de contrefaçon sur le lieu de travail.	Organisation d'au moins quatre séminaires nationaux de sensibilisation (un dans chaque pays) en vue de prévenir l'utilisation de produits de contrefaçon sur le lieu de travail.	Pas encore commencé.	AP

[L'annexe VIII suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Code du projet</u>	DA_4_11_23_24_27_02
<u>Intitulé</u>	<a href="#"><i>Phase II du renforcement de l'utilisation de la propriété intellectuelle pour les applications mobiles dans le secteur des logiciels</i></a>
<u>Recommandations du Plan d'action pour le développement</u>	Recommandations n <sup>os</sup> 4; 11; 23; 24 et 27.
<u>Budget du projet</u>	Budget total du projet : 150 000 francs suisses pour les dépenses autres que les dépenses de personnel.
<u>Date de début du projet</u>	Janvier 2023
<u>Durée du projet</u>	15 mois
<u>Principaux secteurs/ domaines de l'OMPI concernés</u>	Droit d'auteur et industries de la création
<u>Brève description du projet</u>	<p>Le projet relatif au <i>renforcement de l'utilisation de la propriété intellectuelle pour les applications mobiles dans le secteur des logiciels</i> a été proposé par le Kenya et approuvé par le CDIP à sa vingt-deuxième session, tenue en 2018. La première phase du projet a été mise en œuvre au Kenya, aux Philippines et à la Trinité-et-Tobago de janvier 2019 à décembre 2021.</p> <p>Dans le cadre du débat sur le rapport d'achèvement du projet (document <a href="#">CDIP/28/7</a>) et sur le rapport d'évaluation (document <a href="#">CDIP/28/6</a>) mené au cours de la vingt-huitième session du CDIP, les participants ont souligné que le fait d'axer le projet sur les applications mobiles dans des contextes industriels précis améliorerait la pérennité des résultats du projet initial. Le comité a approuvé la phase II du projet à sa vingt-neuvième session (document <a href="#">CDIP/29/8 Rev.</a>).</p> <p>La phase II du projet est axée sur la pérennité des résultats du projet à long terme, l'idée étant de les intégrer dans un programme de formation complet susceptible d'être employé à des fins d'apprentissage autonome, de formation, de référence et d'approfondissement.</p> <p>En consultation avec les pays bénéficiaires (Kenya, Philippines et Trinité-et-Tobago), il a été décidé d'axer la phase II du projet sur le renforcement de l'utilisation de la propriété intellectuelle à des fins de protection des applications mobiles dans les quatre industries de la création suivantes : musique, édition, jeux vidéo et contenus audiovisuels.</p>
<u>Responsable du projet</u>	M. Dimiter Gantchev, directeur adjoint et responsable principal, Division de l'information et de la communication numérique, Secteur du droit d'auteur et des industries de la création
<u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme de travail et budget pour l'exercice 2022-2023</u>	4.1 Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.

	<p>4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.</p> <p>4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.</p> <p>4.4 Davantage d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés tirent profit de la propriété intellectuelle.</p>
<p><u>Progrès dans la mise en œuvre du projet</u></p>	<p>À ce stade, la progression du projet se traduit par la mise en œuvre des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les supports de formation relatifs à la propriété intellectuelle au service des applications mobiles ont été commandés et sont en cours d'élaboration;</li> <li>• Les trois outils sur l'emploi d'applications mobiles dans les secteurs de la musique, de l'édition, des jeux vidéo et des contenus audiovisuels sont en cours d'élaboration.</li> </ul>
<p><u>Premiers résultats observés</u></p>	<p>Les résultats observés à ce jour sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La création d'outils sur l'emploi d'applications mobiles dans des secteurs particuliers des industries de la création a permis de constituer des supports pratiques à l'appui des activités des titulaires de droits, des développeurs et des utilisateurs dans les domaines concernés.</li> <li>✓ Le projet a suscité l'intérêt d'États membres qui ne sont pas des bénéficiaires directs. Ils se sont montrés intéressés par les résultats concrets du projet et ont demandé s'il était possible de mettre en œuvre des projets analogues chez eux.</li> </ul>
<p><u>Expérience acquise et enseignements tirés</u></p>	<p>L'expérience acquise et les enseignements tirés à ce jour sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'élaboration de la formation sur la propriété intellectuelle au service des applications mobiles nécessite des compétences techniques dans le domaine ainsi qu'une approche méthodologique permettant d'atteindre les objectifs d'apprentissage. Ce type d'outils ne peuvent être créés par des spécialistes du domaine agissant seuls. Leur mise en œuvre et le choix de spécialistes ayant des compétences diverses nécessitent en principe plus de temps.</li> <li>• Les outils concernant l'emploi d'applications dans certains secteurs particuliers des industries de la création se composent d'une combinaison d'éléments techniques, juridiques et commerciaux et leur succès dépend du juste équilibre entre ces différentes approches.</li> </ul>
<p><u>Risques et mesures d'atténuation</u></p>	<p><u>Risque n° 1</u> : Manque de compétences adéquates pour parvenir aux résultats escomptés du projet.</p> <p><u>Mesure d'atténuation n° 1</u> : L'outil concernant l'emploi d'applications dans le secteur audiovisuel n'a pas encore été commandé car les</p>

	<p>compétences requises n'ont pas encore été trouvées. Compte tenu de la rareté des compétences disponibles dans ce domaine, le débat se poursuit avec les bénéficiaires pour savoir s'il convient de remplacer cet outil et de se concentrer sur l'emploi d'applications dans un autre secteur des industries de la création.</p> <p><u>Risque n° 2</u> : Des circonstances imprévues ralentissent la progression vers les résultats escomptés du projet (formation et outils) et ne laisseront donc pas suffisamment de temps pour tester ces résultats avec les bénéficiaires.</p> <p><u>Mesure d'atténuation n° 2</u> : Si nécessaire, une prolongation de la durée du projet sera demandée au CDIP. Les manifestations consacrées au renforcement des capacités qui se fondent sur les outils créés dans le cadre du projet seront planifiées une fois que les supports auront été élaborés.</p>
<p><u>Questions nécessitant un appui ou une attention immédiats</u></p>	<p>Une prolongation de six mois, sans incidence budgétaire, est proposée en raison de circonstances imprévues qui ralentissent la création des outils prévus dans le projet. Plus précisément, le fournisseur qui devait élaborer la formation a dénoncé son contrat au début de la mise en œuvre du projet. Le nouveau fournisseur respecte le nouveau calendrier et remet les supports dans les délais impartis. Toutefois, du temps a été perdu au cours des procédures. Le produit final sera remis à temps, mais il n'y aura pas assez de temps pour le tester avec les bénéficiaires. En outre, l'auteur qui crée l'outil sur l'emploi d'applications dans les jeux vidéo est malheureusement décédé quelques semaines avant de remettre son manuscrit. Il a donc fallu recommencer depuis le début en choisissant un nouveau spécialiste et en le chargeant de créer l'outil en question.</p>
<p><u>Étapes suivantes</u></p>	<p>Les outils prévus dans le projet seront achevés au cours de l'année. Leur essai et leur emploi dans le cadre du renforcement des capacités sont prévus pour 2024.</p>
<p><u>Calendrier de mise en œuvre</u></p>	<p>Dans l'ensemble, la mise en œuvre du projet avance selon le calendrier. Toutefois, la production de certains supports est retardée.</p>
<p><u>Taux d'exécution du projet</u></p>	<p>Le taux d'utilisation du budget à la fin de juillet 2023, proportionnellement au budget total alloué au projet, était de 2%. On trouvera de plus amples détails sur le budget à l'annexe IX du présent document.</p>
<p><u>Rapports précédents</u></p>	<p>Il s'agit du premier rapport du CDIP sur l'état d'avancement des projets.</p>

## AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	s.o.
Objectifs pleinement atteints	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

<u>Résultats du projet</u> (résultat escompté)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Supports de formation relatifs à la propriété intellectuelle au service des applications mobiles	Un support de formation à la propriété intellectuelle au service des applications mobiles a été élaboré et publié en ligne dans les six mois suivant la mise en œuvre du projet.	Quelques progrès : un support de formation est en cours d'élaboration.	**
Quatre outils relatifs à la propriété intellectuelle au service des applications mobiles dans les secteurs de la musique, de l'édition, des jeux vidéo et des contenus audiovisuels	Quatre outils relatifs à la propriété intellectuelle au service des applications mobiles dans les secteurs de la musique, de l'édition, des jeux vidéo et des contenus audiovisuels ont été élaborés et publiés en ligne dans les neuf mois suivant la mise en œuvre du projet.	Progrès considérables : trois outils en cours d'élaboration, un en instance.	***
Trois manifestations (une par pays) pour présenter les supports créés aux parties prenantes concernées dans chaque pays bénéficiaire et recueillir leurs commentaires	Trois manifestations organisées (une par pays bénéficiaire), avec la participation d'au moins deux représentants de chacun des secteurs de la création sélectionnés. Les instruments ont été adaptés pour répondre aux commentaires recueillis, le cas échéant, dans un délai d'un mois à compter de la manifestation.	s.o.	s.o.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE ACTUALISÉ

Résultats attendus	Trimestres						
	2023				2024		
	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
Supports de formation relatifs à la propriété intellectuelle au service des applications mobiles	X	X	X	X			
Quatre outils relatifs à la propriété intellectuelle au service des applications mobiles dans les secteurs de la musique, de l'édition, des jeux vidéo et des contenus audiovisuels		X	X	X			
Trois manifestations (une par pays) pour présenter les supports créés aux parties prenantes concernées dans chaque pays bénéficiaire et recueillir leurs commentaires					X	X	
Conclusion du projet et auto-évaluation finale							X

[L'annexe IX suit]

UTILISATION DES RESSOURCES À LA FIN DE JUILLET 2023  
(en francs suisses)

Intitulé	Catégorie de coûts	Budget du projet	Dépenses	Utilisation du budget
Enregistrement des marques collectives des entreprises locales en tant qu'axe transversal de développement économique	Ressources allouées au personnel	125 000	-	0%
	Autres ressources	325 000	222 316	68%
	<b>Total</b>	<b>450 000</b>	<b>222 316</b>	<b>49%</b>
Recensement et utilisation des inventions du domaine public	Ressources allouées au personnel	-	-	-
	Autres ressources	80 000	69 515	87%
	<b>Total</b>	<b>80 000</b>	<b>69 515</b>	<b>87%</b>
Développement de la filière musicale et des nouveaux modèles économiques de la musique au Burkina Faso et dans certains pays de la zone de l'Union économique et monétaire ouest-africaine	Ressources allouées au personnel	114 200	-	0%
	Autres ressources	454 000	145 607	32%
	<b>Total</b>	<b>568 200</b>	<b>145 607</b>	<b>26%</b>
Promotion de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les industries de la création des pays en développement à l'ère du numérique	Ressources allouées au personnel	-	-	-
	Autres ressources	795 000	340 266	43%
	<b>Total</b>	<b>795 000</b>	<b>340 266</b>	<b>43%</b>

Intitulé	Catégorie de coûts	Budget du projet	Dépenses	Utilisation du budget
<b>Systématisation des données statistiques et la conception et la mise en œuvre d'une méthode pour l'élaboration d'évaluations d'incidence sur l'utilisation du système de la propriété intellectuelle</b>	Ressources allouées au personnel	-	-	-
	Autres ressources	499 300	69 774	14%
	<b>Total</b>	<b>499 300</b>	<b>69 774</b>	<b>14%</b>
<b>Donner les moyens aux petites entreprises de se développer grâce à la propriété intellectuelle : élaborer des stratégies en faveur des indications géographiques ou des marques collectives après l'enregistrement</b>	Ressources allouées au personnel	-	-	-
	Autres ressources	592 300	70 956	12%
	<b>Total</b>	<b>592 300</b>	<b>70 956</b>	<b>12%</b>
<b>Réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles au moyen de l'innovation et de la propriété intellectuelle</b>	Ressources allouées au personnel	-	-	-
	Autres ressources	523 300	-	0%
	<b>Total</b>	<b>523 300</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>
<b>Phase II du renforcement de l'utilisation de la propriété intellectuelle pour les applications mobiles dans le secteur des logiciels</b>	Ressources allouées au personnel	-	-	-
	Autres ressources	150 000	2 411	2%
	<b>Total</b>	<b>150 000</b>	<b>2 411</b>	<b>2%</b>

[Fin de l'annexe IX et du document]